Le magazine du Conseil d' Architecture, d' Urbanisme et de l' Environnement

La Mouïna Martinique

n°6
déc. 2009

1979 2009

30 ans de CAUE au service du cadre de vie Martiniquais

REGARDS CROISES

Jean-camille PETIT, architecte
Pierre COURTINARD, photographe
Pascal SAFFACHE, géographe
Vincent HUYGHUES-BELROSE, Historien
Danielle LAPORT, sociologue

Editorial

1979-2009....

Voilà déjà trente ans que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique est au service de votre cadre de vie… Créé en Février 1979, le CAUE est un organisme mis en place à l'initiative du Conseil Général, dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, il est présidé par un élu local. Le CAUE de la Martinique est composé d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, géographes, urbanistes, techniciens en bâtiment) qui se mobilise pour conseiller, informer, sensibiliser et former les particuliers, élus et professionnels, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Un bilan sur les grandes mutations territoriales

Pour marquer les 30 ans du CAUE, notre équipe s'est penchée sur l'évolution du cadre de vie martiniquais durant ces trente dernières années. Cette démarche permet d'enrichir l'histoire contemporaine de la Martinique. Trente ans à l'échelle historique, cela peut paraître très court. Et pourtant, en si peu de temps, de profondes mutations agissant sur notre cadre de vie ont bouleversé l'organisation spatiale de la Martinique : urbanisation, construction de routes, de lotissements, de grands ensembles, de bâtiments administratifs, scolaires, hospitaliers, industriels, commerciaux, etc...

Une rétrospective sur l'évolution du CAUE de la Martinique

L'anniversaire du CAUE de la Martinique est aussi l'occasion de faire une rétrospective et de mettre en avant l'ampleur du chemin parcouru. En effet, années après années, malgré quelques difficultés rencontrées, le CAUE de la Martinique s'est enrichi de ses initiatives et de ses expériences positives. Il réalise depuis sa création sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage du territoire martiniquais, dans un souci de développement durable. Il assure parallèlement des formations et des permanences pour conseiller de nombreux particuliers sur les opérations à réaliser pour la construction de leur logement. Par conséquent, le bilan de l'existence et des actions du CAUE de la Martinique sur ces trois dernières décennies reste positif. Nous le devons à une équipe dynamique, totalement investie dans ses missions.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire, car l'histoire de la Martinique suit son cours. L'amélioration des conditions et du cadre de vie des Martiniquais restera encore pour les années à venir notre objectif premier et à transmettre aux futures générations.

Marcellin NADEAU
Président du CAUE de la Martinique

Sommaire

EDITORIAL p 2

ARCHITECTURE
30 ans de cadre de vie à la Martinique : Point de vue d'un architecte p 3-7

ENVIRONNEMENT
Evolution géo-environnementale de la Martinique p 8-15

REGARDS CROISES
Jean-Camille PETIT, architecte p 16-18
Pierre COURTINARD, photographe p 19-20
Pascal SAFFACHE, géographe p 21-22
Vincent HUYGHUES-BELROSE, historien p 23-24
Danielle LAPORT, sociologue p 25-27

BIBLIOGRAPHIE p 28-30

HISTORIQUE P 31

ACTUALITES p 32

30 ans de cadre de vie à la Martinique : Point de vue d'un architecte

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Martinique fête cette année ses 30 ans. Lors de sa mise en place,[1] j'étais encore étudiant en architecture. A l'époque, mon professeur de droit de la construction avait abordé la loi du 3 janvier 1977 et ses incidences sur la profession, mais ne s'était pas vraiment étendu sur les CAUE. Ce n'est qu'en 1983, en intégrant celui de la Martinique en tant qu'architecte vacataire afin d'assurer des permanences architecturales en mairie, que j'ai commencé à comprendre le rôle qui lui était échu. Depuis 1985, j'y exerce comme architecte-conseiller chargé d'études, à temps plein, ce qui m'a amené à intervenir dans le cadre des missions dévolues au CAUE qui sont : l'assistance architecturale aux particuliers, l'assistance aux collectivités, la sensibilisation et la formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement…

A travers ma pratique, je me suis souvent retrouvé en situation d'observateur de ce qui se faisait en termes d'architecture ou d'aménagement à la Martinique, en recueillant parfois le ressenti des usagers, des maîtres d'ouvrages ou des maîtres d'œuvres. J'ai eu aussi à me pencher, du fait de recherches, sur les années qui ont précédé la mise en place du CAUE. Cela me permet aujourd'hui d'avoir un certain regard, peut être subjectif, mais qui ne se veut pas exhaustif, sur la période écoulée depuis sa mise en place.

S'il faut dresser un bilan de ces trois dernières décennies en termes d'application de la loi du 3 janvier 1977 à la Martinique, on peut dire qu'il est mitigé. En effet, cette loi a marqué pour la première fois la volonté du législateur de préserver et de promouvoir la qualité architecturale en obligeant les maîtres d'ouvrages à recourir à l'architecte pour les demandes de permis de construire. Mais, en dispensant du recours obligatoire à celui-ci, les personnes physiques qui construisent pour elles mêmes en dessous d'un certain seuil de surface hors œuvre nette (170 m²), elle n'a pas contribué à promouvoir un bon niveau de qualité architecturale dans l'habitat domestique à la Martinique. Ce seuil relativement élevé a fait que de nombreux maîtres d'ouvrages se sont adressés à des dessinateurs travaillant la plupart du temps au noir, dont certains ne maîtrisaient pas convenablement la conception des bâtiments. Ce qui a donné des constructions disharmonieuses, mal implantées, peu respectueuses de leurs sites d'implantation et souvent victimes de désordres, les règles de l'art n'ayant pas toujours été respectées… Cette situation est encore plus problématique quand les constructions ont été édifiées en coup de main.

Il faut aussi ajouter que l'article 5 de cette loi qui stipule que : « les modèles types de construction et leurs variantes, industrialisés ou non, susceptibles d'utilisation répétée doivent, avant toute commercialisation, être établis par un architecte dans les conditions prévues à l'article 3 et ce, quel que soit le maître d'ouvrage qui les utilise » est généralement bafoué par nombre de constructeurs de maisons individuelles qui conçoivent en interne, utilisant les services d'un projeteur salarié. Ce qui donne souvent lieu à des constructions à la distribution intérieure discutable, qui ne prennent pas en compte le climat, ou qui sont implantées par le biais de terrassements importants, le terrain devant s'adapter à la construction…

Cette loi, en créant les CAUE, a pourtant permis aux maîtres d'ouvrages qui se dispensent du recours à l'architecte de bénéficier d'une assistance architecturale gratuite, s'ils le souhaitent. Mais là encore, il faut déplorer qu'ils ne profitent pas autant qu'ils le pourraient de cette assistance ou qu'elles s'adressent aux architectes conseillers, alors qu'il est déjà trop tard, le projet étant déjà en cours d'édification...

Une dizaine d'années avant la création des CAUE, la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 a instauré les plans d'occupation des sols (POS), outils de gestion de l'espace ayant pour finalité de fixer les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

[1]Depuis sa création, il a connu cinq Présidents : Messieurs Paul ABRAM, Pierre PETIT, Georges ERICHOT, Belfort BIROTA et Marcellin NADEAU et trois directeurs : Messieurs Joël PAMPHILE, Jean-Michel LAVIGNE et Gilles BIROTA.
De nombreux architectes y ont assumé des permanences dans le cadre de l'aide architecturale aux particuliers. Quant à l'équipe d'animation, hors vacataires, elle s'est progressivement étoffée. Composées de une à quatre personnes jusqu'à 1990, elle comprend aujourd'hui 9 personnes et un architecte vacataire.

Les premiers POS ont été mis en place aux alentours de 1969 en Martinique. Les POS, qui sont aujourd'hui en cours de remplacement par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ont permis à travers leurs règlements de limiter certaines pratiques architecturales en vigueur dans les constructions domestiques martiniquaises édifiées dans les années 1960. Il s'agissait notamment de l'utilisation systématique d'arcades, de toitures terrasses, de pilotis, de baies vitrées, …, qui a conduit à la production de bâtiments à l'architecture pauvre, souvent disharmonieuse, que l'on pourrait qualifier de « moderniste abâtardie ». Bâtiments qui n'avaient plus rien à voir avec ceux, relevant du courant moderniste qui ont été édifiés durant la première moitié du 20ème siècle, dont l'architecture souvent adaptée au climat local constitue un élément de notre patrimoine.

Les POS n'ont cependant pas été la panacée, car la qualité architecturale de nombreuses constructions édifiées durant les années 1970 à 1980, n'a été pas au rendez-vous, alors même qu'elles respectaient les règlements d'urbanisme. Les maitres d'œuvre en respectant à minima ces derniers ont conçu des bâtiments à l'architecture basique qui ne présentaient pas de véritables relations d'harmonie entre les toitures et les façades, les pleins et les vides, les couleurs...

A mon avis, que ce soit dans les POS ou dans les PLU, les règlements n'assurent pas véritablement la qualité architecturale. Ils sont parfois détaillés, mais en les mettant en œuvre, on se rend compte qu'ils posent parfois problème. Souvent, on constate qu'il s'agit de « copiés-collés » qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une validation en faisant des scénarios en termes de conception architecturale. Il serait selon moi préférable d'indiquer dans les règlements seulement les articles obligatoires[2] et de joindre dans le PLU un cahier de recommandations architecturales.

Dès sa mise en place, un effort important a été fait par le CAUE de la Martinique, afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la qualité architecturale, au respect des sites et des paysages, à la prise en compte du climat, de la couleur, du petit patrimoine bâti... J'en veux pour preuve les nombreux documents qui ont été édités (plaquettes, films, expositions), les interventions dans les établissements d'enseignement, dans les médias, l'animation ou la participation à des débats, à des séminaires, etc. Mais il est difficile de changer les comportements et les habitudes, ce qui fait que les efforts de sensibilisation doivent être maintenus en permanence. Il y a à peine vingt ans, les constructions sans permis de construire réalisées avec ou sans coup de main, étaient courantes. Aujourd'hui, ce phénomène a considérablement diminué. Il est vrai que pour bénéficier du raccordement aux réseaux publics ou d'éventuelles subventions, le permis est demandé…

Malgré tout, les choses ont avancé et des progrès peuvent être constatés. Les personnes viennent de plus en plus consulter en amont de leur projet et reviennent souvent, parfois plusieurs années plus tard, souhaitant modifier leur construction, la réparer, ou parce qu'elles ont un nouveau projet. Les conseils des architectes du CAUE semblent mieux pris en compte et les gens n'hésitent plus à prendre leur avis avant de pendre une décision importante. Elles sont de plus en plus sensibilisées à l'acte de bâtir et les documents d'urbanisme, le Plan de Prévision des Risques naturels, les études de sol, les constructions respectueuses de l'environnement,…, ne leur sont pas inconnus. Elles sont de plus demandeuses d'informations sur le parasismique, le bioclimatique, les énergies renouvelables, la récolte des eaux de pluie.

L'évolution de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Durant ces trente dernières années, la Martinique a connu de profondes transformations tant sur le plan architectural que sur le plan de l'aménagement du territoire. Dans le même temps, le nombre des architectes inscrits au conseil régional de l'Ordre de la Martinique est passé de moins de 20 membres en 1977, à plus de 120 aujourd'hui, avec une féminisation de plus en plus affirmée de la profession.

Si les années 1960 et 1970 correspondent à la fin d'un courant moderniste abâtardi, on observe qu'à partir de 1977 quelques jeunes architectes sont sortis des sentiers battus. Certains ont prôné le concept d'architecture oblique[3] qui ne s'est pas vraiment développé, d'autres se sont intéressés à la construction bioclimatique.[4]

Le CAUE de la Martinique a aussi dans la même mouvance, produit un film accompagné d'une plaquette, intitulés « Construire avec le climat à la Martinique ».

[2]Seuls les articles 6 (implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques) et 7 (implantations des constructions par rapport aux limites séparatives) sont obligatoires. L'article 10 (hauteur maximum des constructions) et l'article 14 (coefficient d'occupation des sols) étant en plus obligatoires dans les secteurs constructibles des zones N (naturelles).

[3]L'architecture oblique ou fonction oblique est un mouvement artistique, initié par l'architecte Claude Parent et l'urbaniste Paul Virilio, en 1964, qui se définit comme « la fin de la verticale comme axe d'élévation, la fin de l'horizontale comme plan permanent, ceci au profit de l'axe oblique et du plan incliné ». Cette théorie, qui participe du déconstructivisme, est le fruit de leurs recherches sur le thème de l' « oblique » et de la « diagonale » et a pour principe l'élimination de l'orthogonalité et l'organisation spatiale de la cité à partir de plans inclinés parcourables et vivables de façon continue dans les trois dimensions. Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_oblique

[4]Ils proposaient des constructions permettant un bon confort thermique sans avoir recours aux climatiseurs.

Quelques bâtiments[5] ont tentés d'apporter une réponse sur ce plan, c'est le cas de la mairie de Fort de France, de quelques bâtiments appartenant à EDF. Cet organisme a même construit au début des années 1980, au quartier Canal Alaric, un bâtiment climatisé à l'aide de l'énergie solaire. Par la suite, ce dernier a dû être climatisé de manière classique, car les utilisateurs s'y sentaient mal à l'aise… La société OZANAM a aussi lancé un concours d'architecture portant sur des maisons bioclimatiques…Le premier choc pétrolier étant passé, cette préoccupation s'est estompée pendant quelques années. Mais aujourd'hui, avec l'augmentation importante du coût des sources d'énergie fossiles et du fait de leur épuisement programmé dans les cinquante ans, dans la mesure où l'électricité produite à la Martinique les utilise à plus de 95%, les constructions bioclimatiques ainsi que la maîtrise de l'énergie sont plus que jamais d'actualité.

Cette préoccupation bioclimatique a fait que tout naturellement le CAUE s'est porté sur l'étude de l'habitat traditionnel, se penchant sur son évolution, depuis l'époque des Caraïbes jusqu'à nos jours…

Les années 1970 ont connu une augmentation des logements sociaux. Les immeubles collectifs de logements se sont développés. Les maisons basses individuelles ou en bandes, ont ainsi cédé progressivement la place à des immeubles collectifs de plusieurs niveaux, généralement des R+3, voire à des barres ou à des tours de 12 étages et plus. Cela a entraîné un changement des modes d'habiter chez de nombreuses personnes qui étaient jusqu'alors peu habituées à vivre dans ce type de constructions... Les nouveaux bâtiments ont délaissé la toiture terrasse au profit des toitures en pentes, à l'instar des constructions domestiques…

A partir de 1980, la production architecturale s'est diversifiée, influencée par l'architecture contemporaine française ou internationale, sinon par un style néo-créole qui s'est fait jour à partir de 1986, année de la première loi de défiscalisation, principalement dans les structures touristiques et dans les constructions de logements collectifs privés ou individuels.[6] On peut ainsi faire la différence entre les constructions à caractère public et les constructions privées.

Les premières relèvent d'un processus de production réglementé par le code des marchés publics et par la loi sur la Maîtrise d'ouvrage publique, qui fait que leurs concepteurs sont souvent choisis après une mise en concurrence dans le cadre de concours d'architecture. Les équipes étant souvent composées d'architectes et de bureaux d'études non martiniquais et d'architectes locaux, cela conduit à la production d'architectures fortement empreintes d'influences extérieures. Les secondes cherchent à affirmer un caractère créole par l'utilisation d'éléments de vocabulaire rapportés, mais sur des distributions qui ne sont pas forcément adaptées au mode d'habiter local sinon au climat de l'île.

Durant cette décennie, de nombreuses opérations de résorption de l'habitat insalubre ont été menées, notamment dans les quartiers spontanés [7] qui se sont développés durant l'exode rural des années 1960/1970, dans de nombreuses communes notamment à Fort de France, au Lamentin et à Schoelcher. Le plus célèbre étant Texaco qui a donné son nom à l'ouvrage de Patrick Chamoiseau qui a obtenu le prix Goncourt en 1992.

Avec la réforme de la décentralisation de 1982 qui a vu l'accroissement des compétences des assemblées départementales et régionales, on a vu ainsi sortir de terre : le Conseil Régional, le Centre administratif départemental, ainsi que de nombreux collèges et lycées…

Depuis cette période, de nombreux bâtiments ont été construits. Certains, dans le but de remplacer d'autres devenus trop exigus ou vétustes (mairies de Fort de France, de Basse Pointe, du Lamentin, aéroport…), parfois dans des lieux différents. C'est le cas de la prison de Ducos, d'organismes et de sièges sociaux (siège de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Chambre d'Agriculture, du Crédit Agricole) qui ont été transférés hors de Fort de France. Parmi les constructions réalisées - sinon en cours de réalisation - ou reconstruites durant ces trente dernières années, on peut citer : le nouveau port de commerce, le terminal de croisière, la marina du Marin et celle de l'Etang Z'abricots (en cours) ; l'hôpital du Lorrain, le service d'Oncologie de Clarac, la Maison de la mère et de l'enfant, la reconstruction ou la réhabilitation de bâtiments hospitaliers (Saint Pierre, Trois Ilets) ; les marchés de Rivière Salée, du François, de Fort de France, et du Vauclin ; l'Atrium, l'église du François, des bâtiments de culte ; des radars météorologiques, la maison des collectivités ; les gendarmeries du Diamant, de Rivière Salée, de Sainte Luce, de Saint Joseph ; le stade de Dillon, du Lamentin, les gymnases de Trinité, du Lamentin ; des Zac…des zones commerciales ainsi que des centres commerciaux ; le complexe de Madiana ;[8] l'usine d'incinération, le centre de valorisation des déchets verts, des casernes de pompiers (Schoelcher, Robert)....

[5]Aujourd'hui, n'étant pas forcément adaptés pour les bureaux, ils font appel en tout ou partie à la climatisation classique.
[6]Il s'agit surtout de ceux qui sont proposés par les constructeurs de maisons individuelles.
[7]Quartiers qui ont été édifiés par ceux qui quittaient les zones rurales pour aller vivre en milieu urbain après la fermetures des usines à sucre.
[8]Il y a à peine 15 ans, il y avait encore des salles de cinéma à Fort de France.

On peut aussi ajouter des aménagements comme : les fronts de mer de Trinité, de Schoelcher, des Trois-Ilets, du Vauclin et la place du Carbet. Durant cette période, ont été réalisées la rocade de Fort de France et la RN 5. On note aussi une nette amélioration de la qualité architecturale des constructions à caractère industriel (hangars, concessions automobiles…).

Toutes ces constructions et ces aménagements font partie de notre environnement actuel et il est parfois difficile pour certains, notamment les plus jeunes, d'imaginer que certains datent de moins de trente ans.

L'urbanisation et l'aménagement du territoire

L'urbanisation s'est constamment développée à la Martinique durant ces trente dernières années. Si entre 1960 et 1970, de nombreux quartiers spontanés se sont développés dans les franges urbaines ou littorales de Fort de France ou de communes limitrophes - édifiés par les nombreuses personnes qui fuyaient les campagnes[9] - on observe durant la même période un phénomène qui va aller en s'amplifiant jusqu'à nos jours. De nombreux lotissements vont en effet être réalisés, souvent sur d'anciens terrains agricoles, classés en zone d'urbanisation future dans les POS. D'abord créés dans la proche périphérie de Fort-de-France, puis dans les communes limitrophes, ils se sont développés dans des communes de plus en plus éloignées, bordant les axes routiers structurants…

Dégats au Prêcheur après la houle générée par le cyclone LENNY

De nombreuses terres situées sur les « cinquante pas », souvent exposées à la houle cyclonique sinon aux raz-de-marée, ont aussi été urbanisées de manière anarchique, généralement sans autorisations. On y trouve des constructions qui vont de l'habitat précaire à la villa de très haut standing, édifiée souvent sans permis de construire, parfois en créant des terrains sur la mer. De nombreux centres urbains se sont ainsi vidés de leur population, au profit de ces nouvelles zones d'habitat.

Les différentes lois de défiscalisation, dont la première date de 1986, ont induit une transformation radicale de l'urbanisation à la Martinique. De nombreuses zones d'habitat ont ainsi été créées sous la forme de lotissements ou d'immeubles collectifs, ou encore d'opérations groupées souvent situées en dehors des centres urbains, parfois en pleine campagne. Ce sont principalement les régions du Centre et du Sud de l'île et la côte Nord Atlantique, irriguées par les axes principaux que sont les RN 1, RN 2 et RN 5 [10], qui ont été victimes de cette situation. Ces lois, en boostant la construction de logements, ont augmenté les besoins en foncier, alors que la mise en place des Plans de Prévision des Risques naturels a fait que de nombreux terrains sont devenus inconstructibles. Cette situation a engendré une forte spéculation foncière, faisant flamber le prix des terrains.[11] Ce qui a entraîné une diminution considérable de la production de logements sociaux au profit de logements intermédiaires ou de standing dont la majorité est difficile d'accès aux Martiniquais.

En ce qui concerne la construction individuelle, alors qu'il y a plus d'une vingtaine d'années le coût du terrain pouvait représenter 20 à 30% du coût de l'opération de construction, aujourd'hui il n'est pas rare qu'il atteigne les 60% ; ce qui rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile, voire impossible, pour les ménages de catégorie moyenne.

Les lotissements du début avaient des parcelles souvent supérieures à 1000 m^2. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'en voir mesurant 400 m^2, voire moins. La moindre parcelle est exploitée à la limite de la Surface Hors Œuvre Nette maximale autorisée, et souvent les constructions qui s'y élèvent dénaturent le paysage du fait de leurs volumétries importantes, des matériaux ou des couleurs utilisés… Quant aux logements proposés à la vente, ils montrent des surfaces habitables de plus en plus réduites, quitte à installer la cuisine sur la loggia pour gagner en SHON. Le coût de vente au m^2 habitable de ces logements dits intermédiaires dépasse aujourd'hui facilement les 4000 euros pour des prestations qui correspondent à celles des logements sociaux, agrémentées de quelques prestations comme des digicodes, des volets roulants électriques, des climatiseurs, une piscine collective[12]…

On assiste aussi à la création de résidences formant de véritables ghettos où les habitants vivent dans une enceinte close, fermée par un portail avec digicode, où il faut montrer « patte blanche » pour accéder.

[9] Du fait du déclin de la canne à sucre et de la fermeture des usines.
[10] Le nouveau tracé de la RN 5 a induit dans les communes qui lui étaient limitrophes une forte production de logements et de structures touristiques (hôtels, résidences hôtelières, meublés de tourisme). Certaines d'entre elles ont été transformées en logements privatifs, une fois la période de défiscalisation achevée.
[11] A cela, il faut ajouter que la mise en place des Plans de Prévision des Risques naturels a aussi contribué à faire sortir du marché des terrains devenus impropres à la construction.
[12] La piscine devient un élément de confort de plus en plus prisé. Dans certains lotissements, on peut en trouver sur quasiment tous les lots.

Enfin, depuis ces dernières années, on assiste à la construction d'immeubles de logements collectifs dits intermédiaires ou de standings sur des terrains situées en zones urbaines, récupérés après démolition de constructions, parfois intéressantes sur le plan architectural…Avec le développement des lotissements, on a vu parallèlement se développer les constructeurs de maisons individuelles qui proposent la plupart du temps des produits à l'architecture « néo-créole ». Les constructions en bois qui n'étaient pas bien vues dans les années 1960/1970, rappelant peut être trop la case et son côté populaire, ont retrouvé leur attractivité. Ce retour au goût du jour de constructions en bois a été initié dans un premier temps par les importations de kits du Brésil aux prix attractifs. Puis, d'autres constructeurs se sont installés et ont proposé des maisons à ossature bois. Ces produits ont eu de plus en plus la faveur des maîtres d'ouvrages. Il est vrai qu'ils présentent certains avantages sur le plan thermique et sismique.

Aujourd'hui, l'île est quasiment urbanisée à 80 %. De nombreuses terres agricoles ont ainsi disparu et selon les dernières estimations, il n'en reste que 26 000 hectares. Les modes d'urbanisation que sont le mitage et les lotissements, ont imposé le phénomène de l'étalement à la Martinique, avec les conséquences que l'on sait sur les plans du transport, des déplacements et de la pollution, rendus de plus en plus problématiques dans ce pays où la voiture domine. Il faut aussi noter la pollution causée par les systèmes d'assainissement autonomes dont la majeure partie fonctionne mal et pollue les sols ainsi que de nombreuses sources et nappes phréatiques s'ajoutant aux pollutions dues aux pesticides… Un immense chantier s'impose donc aux Service Publics d'assainissement Non Collectifs (SPANC) qui doivent entre autres contrôler et faire mettre aux normes ces dispositifs.

Aujourd'hui, c'est la notion de développement durable qui prévaut. Pour ce faire, il convient de repenser le développement du territoire, les modes de transport, les modes et les types d'habiter, la protection de l'environnent et des paysages… L'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit être assurée au mieux. Un effort de sensibilisation considérable doit être fait, afin que les futures constructions soient le plus économes en énergie et respectueuses de l'environnement et des paysages. Elles doivent aussi prendre en compte les risques naturels, notamment les mouvements de terrains, les cyclones et les séismes…

Dès 1989, avec HUGO, cyclone de classe 5, qui a très durement frappé la Guadeloupe et fortement marqué les esprits à la Martinique, la construction avait évolué dans le sens d'une meilleure prise en compte des vents cycloniques, mais 18 ans après, le cyclone DEAN - quoique d'intensité plus faible - a fait de nombreux dégâts qui ont montré qu'il y avait un certain laisser aller au niveau de la qualité de réalisation et de la maintenance de nombreuses constructions. Ce qui a servi de piqure de rappel.

Quand aux séismes, alors que certaines personnes (professionnels, collectivités, services de l'Etat, associations) mènent depuis plus d'une dizaine d'années une démarche de sensibilisation au risque sismique, cherchant à développer une culture du risque ; alors que le Conseil Régional en partenariat avec l'Ordre des Architectes a mis en place une formation au génie parasismique pour les professionnels mettant aussi en place une prime régionale pour la construction parasismique,[13] une bonne part de la population martiniquaise ne se sentait pas concernée. Le tremblement de terre qui s'est produit en 2007 a servi d'électrochoc, et de nombreuses personnes qui consultent au CAUE sont demandeuses d'informations.

Dégats lors du séisme du 29 novembre 2007

Dégats suite aux pluies du 05 mai 2009

Enfin, les fortes pluies de mai 2009 qui ont provoqué de très importants mouvements de terrains, ont montré que la prise en compte de l'eau, qu'elle soit de ruissellement ou qu'elle provienne de dispositifs d'évacuation comme les gouttières, les caniveaux, les systèmes de drainages ou d'assainissements, est fondamentale parce qu'un jour elle peut entraîner un glissement de terrain ou la perte d'une construction...

Le CAUE se tient gratuitement à la disposition de ceux qui souhaitent être conseillés dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Patrick VOLNY-ANNE

[13]Aujourd'hui prime parasismique et paracyclonique.

Evolution géo-environnementale de la Martinique

Nous pouvons analyser l'évolution du territoire martiniquais durant ces trente dernières années à travers celle de trois types spatiaux ou géo-environnementaux : les espaces urbanisés, ruraux et naturels. La Martinique n'a pas été épargnée par une anthropisation massive et rapide qui remet régulièrement en question la perception et la gestion de notre espace insulaire. Très souvent, la ville tend à « grignoter » les espaces ruraux et naturels. Cette révolution urbaine se remarque à différentes échelles, notamment à celle de notre planète. Grâce aux outils cartographiques, par le biais d'une analyse comparative et évolutive, nous sommes en mesure d'illustrer l'évolution géo-environnementale de la Martinique durant ces trente dernières années. A partir des cartes de l'Institut Géographique National de 1956, 1985-1986, 1996 et 2006 , nous avons mis en avant l'évolution spatiotemporelle des zones bâties et des espaces agricoles cultivés qui reflètent une anthropisation. Par ailleurs, il a été intéressant de se pencher sur le sort des zones boisées et de mangrove.

Un étalement accéléré des zones bâties

En observant les cartes évolutives de la Martinique aux pages suivantes, on constate une nette expansion spatiale des zones bâties. Les espaces bâtis sont souvent qualifiés d'espaces urbanisés. Néanmoins, le bâti concerne également les espaces ruraux et rurbanisés. Ainsi, nous préférerons pour cette analyse, utiliser le terme de zone bâtie plutôt que celui de zone urbanisée.

La zone Fort-de-France / Montagne Pelée

Sur les cartes évolutives de 1956 à 2006 de la zone Fort-de-France / Montagne Pelée, deux cas de figures se présentent (cf. pages suivantes) :

• Un **étalement** des zones bâties déjà existantes en 1956, comme celles du Centre-caraïbe avec la formation de l'agglomération foyalaise dans les années 1980, mais aussi celles de centres-bourgs littoraux (Carbet, Le Lorrain) et à l'intérieur des terres (Morne-Rouge, Morne-Vert).

• L'**apparition** et la **densification** de zones bâties, particulièrement dans le Centre-atlantique et le Nord-atlantique. Par exemple, le quartier de Morne des Esses en 1956 était peu bâti, ce qui n'était plus le cas en 2006.

Dans un premier temps, sur les cartes de 1956 et de 1986, nous pouvons observer que les limites des zones bâties correspondent globalement à celles des zones de relief moins accessibles. Dans un deuxième temps, sur les cartes de 1996 et 2006, ces limites ont tendance à être repoussées vers les terres intérieures, car les zones bâties se sont développées même dans les zones au relief accidenté. On note une densification et un étalement massifs du bâti sur les littoraux.

Le phénomène de **littoralisation** a connu une accélération à partir des années 1980-1990. Enfin, on remarque la formation d'une sorte de diagonale du bâti (Carbet / Morne-Rouge / Ajoupa), qui donne l'impression de séparer assez distinctement les Pitons du Carbet de la Montagne Pelée. Entre deux dates, les zones bâties se sont étalées dans plusieurs directions représentées sur les cartes évolutives par des flèches noires.

Littoralisation à Saint-Pierre

Littoralisation à Fort-de-France

Ces flèches montrent les poussées qu'exercent les zones bâties sur les espaces agricoles et naturels. Remarquons qu'elles demeurent plus nombreuses au fil du temps, ce qui se traduit par une augmentation de la pression des zones bâties sur les autres types géo-environnementaux.

On assiste à un renforcement et une accélération de la concentration du bâti. Sur la carte de 1956, en-dehors des centres-bourgs, le bâti reste diffus et épars. Les zones de concentration du bâti concernaient donc essentiellement les centres-bourgs.

A partir des années 1970-1980, le bâti devient plus concentré à l'intérieur et en-dehors des centre-bourgs. Par exemple, la construction de grands ensembles a favorisé la concentration du bâti. Toutefois, sur les cartes évolutives, la multiplication de zones grises (donc l'apparition de zones bâties), ne traduit pas les densités du bâti. Ainsi, la forte concentration du bâti dans l'agglomération foyalaise n'est pas celle que l'on retrouve au Morne-Rouge, même si dans les deux cas on assiste à un étalement du bâti.

Il ne faut donc pas confondre la densité et l'étalement du bâti. La concentration du bâti est généralement plus importante sur les littoraux que dans les terres intérieures, par rapport aux conditions topographiques. La concentration accélérée du bâti dans les années 1980-1990, se ressent d'autant plus qu'elle se réalise dans un milieu insulaire imposant des limites côtières.

Evolution géo-environnementale de la zone Fort-de-France/ Montagne Pelée de 1956 à 2006

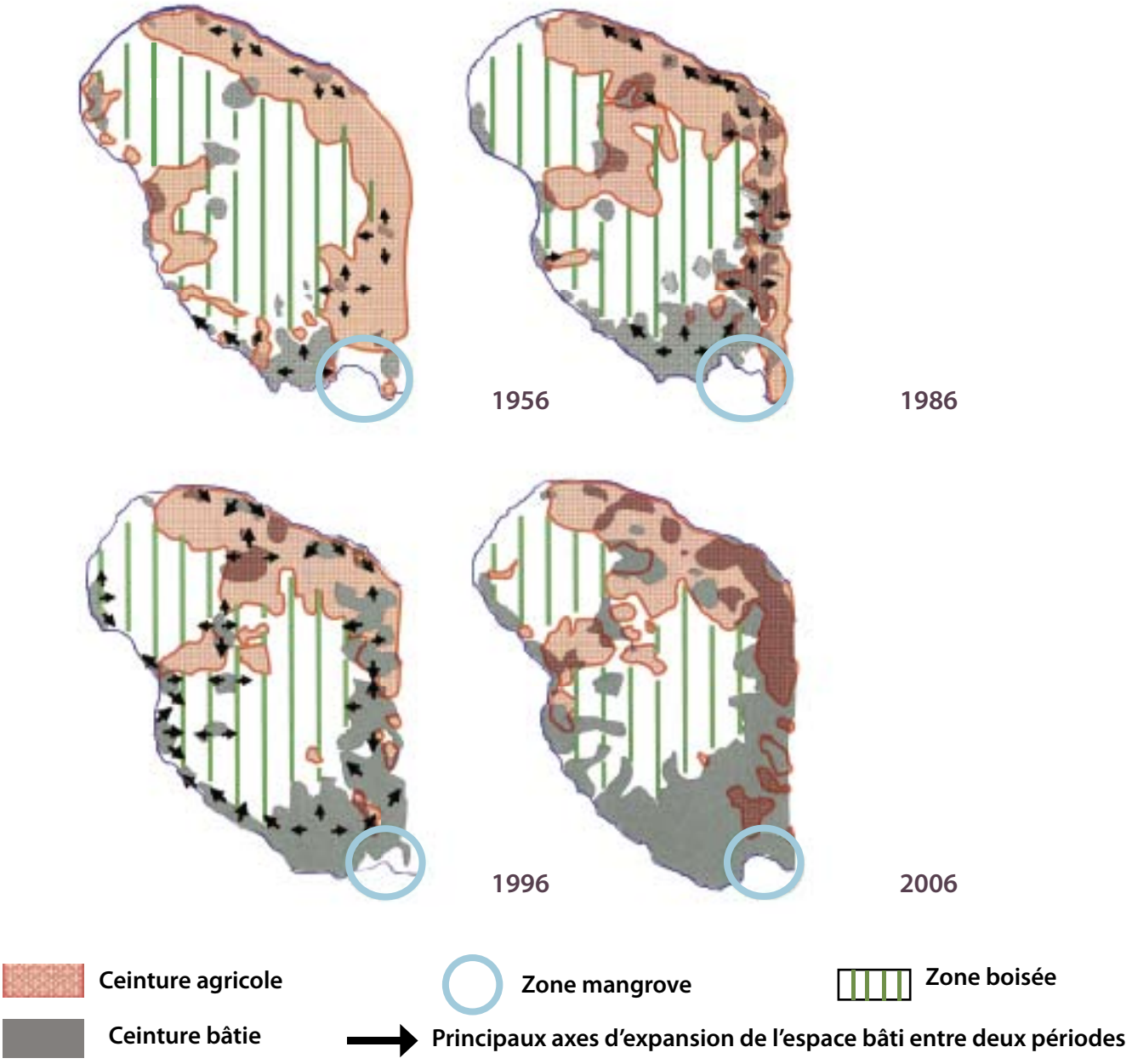

La zone Trinité / François / Lamentin

Les mêmes phénomènes observés précédemment au niveau du bâti, concernent également la zone Trinité / François / Lamentin. Les zones bâties des centres-bourgs du Lamentin, du François, du Robert, de Trinité et du Gros-Morne se sont étirées.

Mitage sur le littoral du Francois

De nouvelles zones bâties se sont développées dans des espaces autrefois naturels ou agricoles, notamment avec l'émergence de zones d'activités économiques, de grands ensembles ou de lotissements de style pavillonnaire. La Presqu'île de la Caravelle n'a pas été épargnée par cette tendance, notamment à Tartane et à l'Anse l'Etang. La littoralisation est particulièrement observable au niveau des baies du Robert, du François, de Simon au François et du Havre de Trinité. Les terres intérieures ont subi le même sort, notamment les quartiers de Roches Carrées, Morne Bel air, Morne Pavillon, Pelletier, Derrière Bois, Croix Odilon, Vert Pré, la Tracée, où l'on observe un mitage.

Dans la ville du Lamentin, des quartiers comme Bélème, Jeanne d'Arc, Palmiste, Petit Manoir, Les Mangles, La Lézarde, se sont considérablement urbanisés, notamment avec l'aménagement de l'aéroport et de zones industrielles et commerciales. Dans la ville du Lamentin faisant partie de l'agglomération foyalaise, la concentration du bâti en 2006 y demeure très forte. L'urbanisation de la zone du Lamentin a eu une phase d'accélération à partir des années 1970-1980. En effet, contrairement à 2006, sur la carte de 1956, dans les quartiers du Lamentin précédemment cités, les espaces bâtis demeuraient encore très limités. En comparant les cartes de 1956 et de 1986, on constate qu'il n'y a eu qu'une légère expansion spatiale du bâti entre ces deux dates, non seulement dans la zone lamentinoise, mais aussi dans toute la zone Trinité/François. L'étalement du bâti n'est visible sur les cartes qu'à partir de 1986. Dans la zone Trinité / François Lamentin, la topographie étant dans l'ensemble moins accidentée que dans la zone Fort-de-France / Montagne Pelée, l'expansion spatiale du bâti connaît moins de limites topographiques, en particulier dans la plaine du Lamentin. Ce secteur en plein développement, constitue de nos jour une partie de l'espace périphérique en marge de l'agglomération foyalaise.

Evolution géo-environnementale de la zone littorale Trinité / François de 1956 à 2006

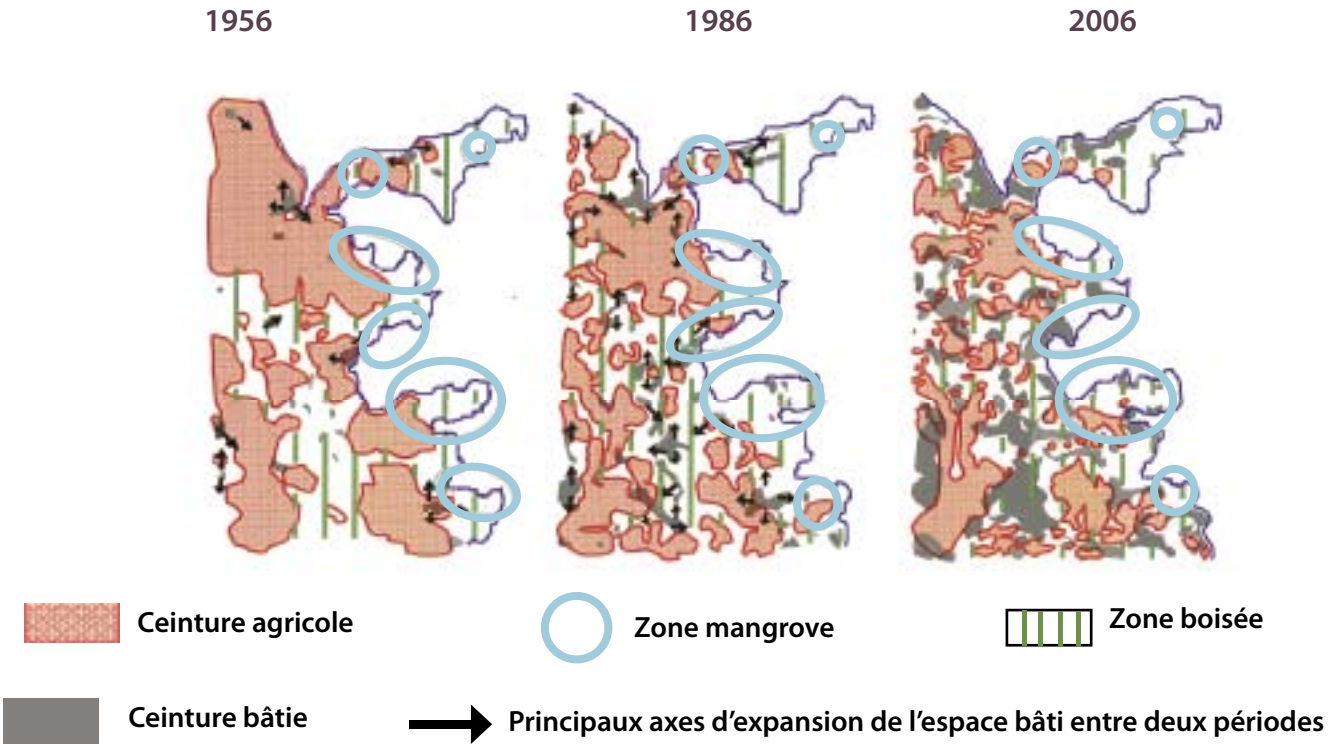

La zone sud de la Martinique

Pour le Sud de la Martinique, le constat reste le même que dans les deux autres zones préalablement analysées. Cependant, même si on note un étalement des zones bâties, les concentrations du bâti sont dans l'ensemble moins fortes, notamment dans les terres intérieures où l'empreinte urbaine est plus diffuse, avec l'apparition du mitage, de la rurbanisation. Ainsi, les ceintures de bâti sont plus morcelées, moins compactes.

Logements neufs à Sainte-Luce

A l'exception de la zone atlantique du Vauclin, c'est essentiellement sur le littoral sud-caraïbe que l'étalement du bâti est plus prononcé. Remarquons que dans les villes proches de l'agglomération foyalaise, donc en marge du pôle centre-caraïbe, l'étalement urbain est plus important, notamment dans les villes de Ducos, Saint-Esprit, Rivière-Salée et des Trois-Ilets qui sont devenues des « espaces résidentiels périphér iques » de l'agglomération foyalaise. Des Anses-d'Arlet à Sainte-Anne, l'étalement du bâti à partir des centres-bourgs et le mitage se sont accélérés à partir des années 1980-1990, notamment avec l'amélioration du réseau routier, la construction de lotissements et d'hôtels, le développement de l'habitat collectif et les programmes de défiscalisation. Ces communes ayant un fort potentiel touristique, offrent des paysages agréables très attractifs. Néanmoins, l'étalement du bâti et le mitage menacent leur patrimoine paysager et par conséquent, leurs activités touristiques. Certes, il faut un développement économique dans ces espaces fragilisés, mais un développement durable.

Sur la côte atlantique, la zone du Vauclin n'a pas été épargnée par l'étalement du bâti et le mitage, notamment dans le bourg, la Pointe Faula, Macabou, Pointe des Sables, La Plaine, Ravine Plate et Château Paille. Dans le sud de la Martinique, il existe un contraste entre les zones littorales densément bâties et les terres intérieures où le bâti est beaucoup moins concentré.

Rappelons que les densités de bâti ne sont pas visibles sur les cartes évolutives analysées.

En Martinique, l'urbanisation et la rurbanisation doivent être impérativement maîtrisées, afin de préserver les terres agricoles nourricières et l'équilibre écosystémique.

Evolution géo-environnementale du Sud de la Martinique de 1986 à 2006

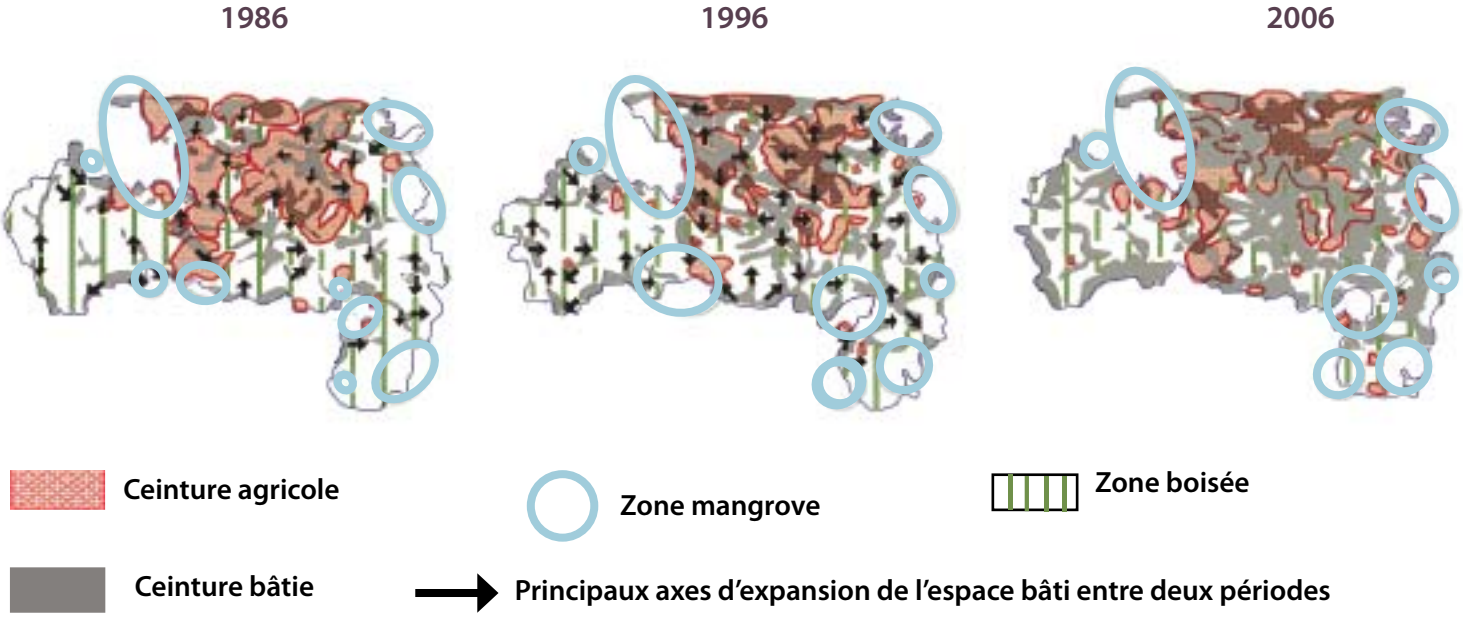

Un recul des terres agricoles cultivées

En observant les cartes évolutives précédentes, nous voyons que globalement, les ceintures agricoles cultivées représentées en rouge, connaissent à certaines périodes et à certains endroits, une fragmentation, un morcellement, une déprise spatiale, qui reflètent la transition entre une société martiniquaise rurale autrefois d'habitation, et une société contemporaine de consommation qui tend à s'urbaniser.

L'évolution de la toponymie entre 1956 et 2006, montre également cette tendance. En effet, sur les cartes IGN de 1956, il y a de nombreux quartiers dont la toponymie contient le mot « habitation ». Au fil du temps, un petit nombre d'entre eux a été rebaptisé, mais le plus souvent les quartiers n'ont gardé que le nom de l'habitation, de la distillerie ou de la sucrerie qui autrefois servait de référence toponymique. Par exemple, à Saint-Pierre, l'espace nommé « Habitation Blondel » de 1956, est devenu le quartier Blondel en 1986. Au Lamentin, la distillerie Acajou de 1956 a laissé place au quartier Acajou en 1986. Néanmoins, il reste encore sur les cartes IGN de 2006 quelques quartiers ayant gardé une toponymie incluant le mot « habitation », surtout dans les communes rurales. Par exemple l'habitation Gradis à Basse-Pointe.

Il y a eu parallèlement à la fragmentation et à la déprise spatiale des surfaces agricoles cultivées, des maintiens et des expansions de ceintures agricoles, favorisés par des mesures juridico-administratives, économiques et politiques, visant à protéger et valoriser les terres, les emplois et les productions agricoles. La distribution des parcelles agricoles cultivées est beaucoup plus continue dans le Nord-Atlantique que dans les terres intérieures du sud où les terrains agricoles sont distribués de façon plus éparse.

La zone Fort-de-France / Montagne Pelée

Cette zone reste très intéressante à analyser, car on y retrouve tous les cas de figures : déprises, maintiens et expansions des ceintures agricoles. Les déprises sont le plus souvent générées par les poussées exercées par les espaces bâtis, mais aussi à cause des crises économiques agricoles et des aléas naturels qui ont incité maints agriculteurs à baisser les bras ou à vendre leurs terres, notamment à des promoteurs immobiliers. Par exemple, les petites ceintures agricoles résistantes de 1956, comprises entre Fort-de-France et Saint-Pierre sur la zone littorale caraïbe, ont complètement disparues, et ce, assez rapidement. Au niveau du Prêcheur, la petite ceinture agricole de 1956 s'est transformée en espace boisé et bâti entre 1956 et 1986, avant de réapparaître timidement entre 1996 et 2006. Il y a eu également une déprise et une fragmentation spatiales agricoles dans le secteur Lamentin / Saint-Joseph / Gros-Morne, pour les mêmes raisons préalablement évoquées, entre 1956 et 1996, avant de connaître une très légère expansion entre 1996 et 2006.

La ceinture agricole nord-atlantique a été relativement bien maintenue et a même connu à certains endroits une expansion spatiale entre 1956 et 1996. On observe entre 1956 et 1986, la formation d'une diagonale agricole entre Saint-Pierre et le Morne-Rouge. Néanmoins, entre 1986 et 2006, cette diagonale rouge s'est fragmentée pour laisser place à la formation d'une diagonale bâtie grise.

Dans la zone Fort-de-France / Montagne Pelée, on dénombrait en 1956 une quatre-vingtaine de lieux dont la toponymie comportait le mot « habitation », ainsi qu'une trentaine de distilleries dont les noms ont été utilisés ultérieurement pour la toponymie de quartiers sur les cartes de 1986, 1996 et 2006. En 1986, il y avait à peine une vingtaine de lieux dont la toponymie comprenait le mot « habitation ». Cette réalité, serait-elle le reflet d'un refus d'éléments comme l'habitation évoquant la sombre période de l'esclavage ?

En 1996 et 2006, on comptait une trentaine de lieux possédant le mot « habitation ». Il y a eu donc une augmentation entre 1986 et 1996. S'agit-il d'un effet de mode ou d'une volonté réelle de renommer les lieux comme auparavant ? Cela montre-t-il une conscientisation de l'habitation comme un patrimoine paysager ? Ou cela manifeste-t-il une volonté de maintien, voire d'expansion spatiale, des terres agricoles ?

La zone Trinité / François / Lamentin

Dans la zone Trinité / François / Lamentin, de 1956 à 2006, le constat est le même : on observe une nette fragmentation des ceintures agricoles. Seules se maintiennent difficilement de grandes ceintures agricoles à proximité des bourgs. Le morcellement des ceintures en petits îlots est plus flagrant dans cette partie de l'île que dans la zone Fort-de-France / Montagne Pelée. En effet, la zone Trinité / François / Lamentin a un relief plus favorable à l'expansion des zones bâties. De plus, les terrains agricoles y sont dans l'ensemble de moindre taille et beaucoup moins concentrés (distribution des terrains beaucoup plus éparse), ce qui facilite les pressions exercées par l'expansion des zones bâties qui connaissent alors une résistance spatiale agricole moins forte. Par ailleurs, les conditions podologiques (nature de sols) et hydrographiques (réseau des cours d'eau) restent plus favorables dans les zones en périphérie du volcan de la Montagne Pelée. Les sols y sont plus riches pour la mise en valeur agricole.

Enfin, la zone Trinité / François / Lamentin incluant aussi la ville du Robert, étant bien connectée au pôle dynamique économique centre-caraïbe grâce à l'amélioration du réseau routier, connaît une forte urbanisation corrélée à un développement socioéconomique et démographique. On observe entre 1956 et 1986, une petite expansion de la ceinture agricole dans la zone du Lamentin qui par la suite tend à légèrement se morceler entre 1986 et 2006. La résistance agricole semble bien difficile dans l'agglomération foyalaise.

Champ de canne à Trinité

En 1956, dans la zone Trinité / François / Lamentin, il y avait presqu'une quatre-vintaine de lieux dont la toponymie comprenait le mot « habitation », et une vingtaine de distilleries, rhumeries et sucreries confondues. En 1986, on comptait à peine une demi-douzaine de lieux incluant le mot « habitation », quatre distilleries et la sucrerie-distillerie du Galion. En 2006, il y a eu une augmentation du nombre de lieux dont la toponymie comportait le mot « habitation » (même tendance que dans le nord de l'île), soit une vingtaine de lieux. Ont résisté trois rhumeries, la sucrerie du Galion à Trinité et la distillerie du Simon au François .

La zone sud de la Martinique

Dans le sud de la Martinique, la tendance est la même que celle observée dans la zone Trinité / François / Lamentin, soit une fragmentation des ceintures agricoles en petits îlots. Néanmoins, ce morcellement est un peu moins prononcé, car les cartes évolutives du sud de la Martinique concernent une période plus courte de vingt ans, comprise entre 1986 et 2006. Parallèlement, à cette même période, on note l'apparition et/ou l'expansion de petites zones agricoles, notamment dans la pointe extrême sud de l'île et sur la frange littorale atlantique du Vauclin. Il n'y a pas ou peu de ceintures agricoles dans les zones de relief les plus élevées qui sont généralement des espaces boisés protégés, notamment dans les mornes compris entre le Vauclin, le Marin et Rivière-Pilote, et ceux localisés entre la Diamant, les Anses-d'Arlet et les Trois-Ilets.

En 1986, on comptait dans le sud de la Martinique une douzaine de lieux dont la toponymie comprenait le mot « habitation », quatre distilleries et la rhumerie sucrerie du Marin, alors qu'en 1956, il y avait une dizaine de distilleries en plus que celles répertoriées en 1986. En 1996, on dénombrait huit lieux dont la toponymie comprenait le mot « habitation » et deux rhumeries. En 2006, le constat reste le même avec néanmoins trois lieux en plus dont la toponymie comprenait le mot « habitation ».

Soulignons que **les surfaces agricoles de la Martinique connaissent de sérieuses difficultés à se maintenir et tendent à diminuer considérablement.**

Champ de melons à Sainte-Anne

Vers un maintien des zones boisées et de mangrove ?

Grâce aux missions de certaines structures comme l'Office National des Forêts ou le Parc Naturel Régional de la Martinique, une grande partie des espaces naturels et de mangrove sont de nos jours sous surveillance et protégée. Par ailleurs, certaines associations écologiques militent pour la protection des milieux naturels. Enfin, lors des révisions des plans d'urbanisme, certaines zones boisées sont devenues « intouchables ». Ainsi, nous nous sommes orientés globalement vers **un maintien des zones boisées et de mangrove** qui ont été pour un grand nombre « classées ». Mais, les menaces et pressions de l'anthropisation exercées sur les zones boisées et de mangroves restent constantes. On observe même à certains endroits des **déprises spatiales** concernant ces zones.

La zone Fort-de-France / Montagne Pelée

De 1956 à 1986, on note une diminution spatiale de la zone de mangrove de la Baie de Fort-de-France qui est menacée par une anthropisation peu maîtrisée. Toutefois, entre 1986 et 2006, on observe un certain maintien de cette zone de mangrove, qui est la conséquence de toutes les décisions de protection prises en matière d'environnement et d'urbanisme. En est-il de même pour les zones boisées ?

De 1956 à 1986, on observe un net recul des zones boisées, notamment avec l'extension des ceintures agricoles et de bâti qui « grignotent » les espaces boisés, et ce, particulièrement dans la zone foyalaise vivant une urbanisation galopante. Ainsi, à cette période, les espaces boisés littoraux disparaissent à une vitesse vertigineuse et se localisent essentiellement dans les zones de relief moins accessibles. La topographie accidentée de l'île a en partie sauvé les espaces boisés. En 1956, il n'y avait qu'un seul ensemble boisé dans le nord de la Martinique, en 1986 ce dernier s'est divisé en deux ensembles biens distincts (les Pitons du Carbet et la Montagne Pelée), séparés par une diagonale agricole et de bâti. Si globalement la zone boisée de la Montagne Pelée s'est bien maintenue entre 1986 et 2006, celle des Pitons a sensiblement diminué sous les pressions qu'exerce l'anthropisation à partir des franges littorales. Cela se vérifie particulièrement au niveau de l'agglomération foyalaise en pleine formation dans les années 1980. Ainsi, malgré un maintien global des zones boisées, ces dernières ont connu une déprise spatiale qui reste cependant modérée à l'échelle du nord de l'île. Les reliefs abrupts, le danger volcanique et le classement des espaces naturels protégés, constituent des remparts contre les pressions anthropiques, mais jusqu'à quand ?

La zone Trinité / François / Lamentin

Globalement, entre 1956 et 2006, les zones de mangrove se sont maintenues. On assiste même à certains endroits à une très légère augmentation de ces zones entre 1956 et 1986, aux environs de Pointe Royale et le quartier Reynoird, pas loin de l'ancienne usine du Robert. En effet, des espaces cultivés abandonnés sont revenus à leur état naturel. Toutefois, on observe aussi des cas de figure inverses comme près du bourg du François entre 1956 et 1986, ainsi qu'à Pointe Hyacinthe entre 1986 et 2006, où la mangrove a connu une déprise spatiale.

En ce qui concerne les zones boisées, entre 1956 et 2006, à l'exception de la zone protégée de la Presqu'île de la Caravelle (réserve naturelle), on note une nette dégradation des espaces boisés qui subissent un phénomène de mitage, de morcellement par rapport à une anthropisation massive favorisée par les meilleures conditions topographiques.

Mangrove à Trinité

Mangrove au Lamentin

La zone sud de la Martinique

La même tendance que dans la zone Trinité / François / Lamentin se vérifie dans le sud de la Martinique : entre 1986 et 2006, on observe un maintien global des zones de mangrove. On note même de légères expansions spatiales de mangrove à certains endroits comme à l'Anse Céron (entre le Diamant et Sainte-Luce), le cul-de-sac du Marin ou le cul-de-sac ferré, entre 1986 et 1996 ; mais aussi entre 1996 et 2006, à Pointe Fusette (Sainte-Luce). Néanmoins, on observe également des déprises spatiales de la mangrove comme en face de l'îlet Rat à Sainte-Anne entre 1986 et 1996, et au Marigot du Diamant entre 1996 et 2006.

Dans le sud, l'ensemble boisé le plus important en superficie correspond à la zone de relief des mornes Larcher, Blanc, Fournerey, Gardier, des Pères, comprise entre les Trois-Îlets, les Anses-d'Arlet et Diamant / Sainte-Luce. Cet ensemble n'est cependant pas épargné par une tendance au mitage et à la rurbanisation. Le mitage, phénomène accéléré au cours des années 1990-2000, est beaucoup plus accentué dans le reste du sud de l'île, où les constructions de logements neufs ont battu des records cette dernière décennie. Le domaine du Grand Macabou, la Montagne du Vauclin, les forêts départementales domaniales de Montravail, de Lépinay, de Piton Crève-Coeur, constituent des zones boisées à protéger.

Certes, la Martinique bénéficie globalement du maintien des espaces naturels. Cependant, **cette préservation des espaces naturels doit être gérée et contrôlée pour faire face aux menaces de l'anthropisation.**

Conclusion

A partir de cette analyse spatiotemporelle réalisée sur plusieurs décennies, nous pouvons conclure que l'équilibre entre les types géo-environnementaux naturels, agricoles et bâtis, demeure très difficile à maintenir sur l'île de la Martinique qui subit une pression démographique, socioéconomique et urbaine, constante et sans précédent, nécessitant l'utilisation de plus en plus d'espaces. Or, le cadre spatial insulaire est limité. Il demeure pour l'instant peu extensible.

L'équilibre écologique, économique et social, constituant la base du développement durable, demeure ainsi le principal défi des aménageurs contemporains qui doivent en plus trouver des espaces pour l'installation de nouvelles structures énergétiques. Les décisions prises déterminent l'évolution des types géo-environnementaux étudiés.

Plusieurs questions se posent alors :

- Voulons-nous et pouvons-nous réellement aboutir à un système géo-environnemental équilibré ?
- Le « tout urbain », appartient-il encore au domaine de l'utopie en ce qui concerne la Martinique de demain ?
- Un développement rural plus soutenu, est-il possible ?

Nous sommes bien loin des objectifs fixés (soit 40 000 hectares de terrains agricoles), car nous n'avons en réalité actuellement qu'entre 25 et 28 000 hectares de surfaces agricoles, dont une grande partie souffre des dégâts causés par le chlordécone, et dont une autre minorité est menacée de se transformer en fermes photovoltaïques.

- De nos jours, la Martinique dispose d'une couverture boisée occupant environ 60% de l'île, ce qui reste plutôt satisfaisant. Ses mangroves sont protégées. Mais cette réalité, n'incite-telle pas certains acteurs à négliger la donne environnementale ?
- Quelles sont les réelles limites spatiales et juridiques de l'aménagement des espaces voués aux nouvelles énergies ? Ces espaces consacrés aux nouvelles énergies, constituent-ils un quatrième type géo-environnemental à intégrer dans nos plans d'aménagement ?

Corinne PLANTIN

Regards croisés

Jean-Camille PETIT
Architecte

Jean-Camille PETIT a exercé de nombreuses années en tant qu'architecte libéral, puis à intégré la SODEM société d'économie mixte, dans laquelle il est Directeur des opérations. Il a connu le CAUE de la Martinique à ses débuts. Nous avons choisi de le rencontrer, pour évoquer les souvenirs liés à la création du CAUE, mais aussi avoir son regard sur l'évolution possible de notre organisme.

CAUE : Cette année, le CAUE fête ses 30 ans. Vous l'avez accompagné à ses débuts. Qu'est ce que sa création a signifié pour vous ? Quels souvenirs en gardez-vous aujourd'hui ?

Jean-Camille PETIT : 30 ans déjà! L'installation du CAUE a procédé d'une disposition nationale mais il a eu un impact très fort à la Martinique lors de sa création. C'était un événement un peu inattendu, même confidentiel au départ… Mais le CAUE est arrivé à un moment faste où l'on commençait à prendre en compte de manière plus large et plus démocratique les questions d'environnement et de construction. Les documents d'urbanisme qui se mettaient en place progressivement à l'époque – il ne faut pas oublier qu'il n'y avait presque pas de POS – avaient des préoccupations très différentes de celles d'aujourd'hui … Et le CAUE a permis a cette époque, d'avoir une vision un peu martiniquaise des problèmes d'aménagement, vision qui était jusqu'alors celle de l'Etat et de la DDE qui s'occupait des questions de construction et d'instauration d'un droit des sols. C'était surtout une époque de pionniers… Il y a eu deux catégories de personnes qui sont intervenues à la création du CAUE… et nous devons rendre hommage à quelques-uns qui nous ont malheureusement quittés. Il y avait des architectes ayant de la bouteille, qui étaient très en contact avec la population martiniquaise…. Je veux citer par exemple André SALDES, Paul-Maurice GRANVORKA surtout… Et il y avait aussi toute une série de jeunes architectes qui après des années d'études en France avaient besoin de se réapproprier l'espace de leur île. On débutait avec pas grand-chose, dans des petits locaux à la rue de la République… Il n'y avait pas encore d'informatique et pas beaucoup de moyens. Ce sont des souvenirs très attendrissants que j'ai… Nous étions conscients de l'énorme travail à faire. Nous abordions à la fois les questions de solidité dans la construction, d'environnement, mais aussi des questions de culture et de sociologie. Il y est vrai que la présence d'un sociologue ayant fait des études d'urbanisme à la tête du CAUE en la personne de Joël PAMPHILE a permis de mieux appréhender une notion de conseil en architecture qui ne fût pas seulement un correcteur de formes et d'images mais plutôt une meilleure compréhension des besoins des consultants. Par exemple, à l'époque c'était la grande guerre contre les pilotis…Ceux-ci étaient perçus essentiellement comme quelque chose de laid… La DDE avait entamé une action très vive pour supprimer peu à peu les pilotis.
Or, au CAUE, nous nous étions rendus compte que les pilotis étaient une réponse vernaculaire aux problèmes climatiques, sociologiques et mêmes fonctionnels d'une population devenant périurbaine avec la disparition de son espace extérieur. On ne pouvait pas juger un élément architectural uniquement en termes d'esthétique, mais il fallait comprendre, pour être crédibles, les mécanismes qui avaient produit ce type de réponse. Aujourd'hui, il n'y a presque plus de maisons sur pilotis, ni de toitures-terrasses… Mais je ne crois pas qu'on aurait eu ce résultat en n'utilisant que la méthode répressive, les structures socio-économiques ont changé.
Le CAUE a permis ce contact avec la population, contact que les architectes n'avaient pas directement puisqu'ils étaient minoritaires dans la construction de logement à l'époque. Le CAUE était aussi un laboratoire de recherche, nous débattions assez facilement et librement pour savoir ce qu'était l'architecture antillaise, à la suite des recherches de J. BERTHELOT…mais je dois dire qu'aujourd'hui on ne sait toujours pas avec certitude.

"Le CAUE est arrivé à un moment où l'on commençait à prendre en compte de manière plus large et plus démocratique les questions d'environnement et de construction"

CAUE : Il semblerait qu'au départ, certains architectes aient mal perçu la mise en place du CAUE, voyant en lui un concurrent déloyal… Etait-ce vrai ?

JCP : Oui, la profession était répartie entre quelques architectes qui avaient accès à la commande publique et parapublique et ceux qui se battaient difficilement pour obtenir des interventions et des marchés privés. Certains architectes ont effectivement craint qu'un organisme comme le CAUE qui vienne donner des conseils gratuits ne ruine une profession fragile. Le recours à un architecte pour l'habitat individuel n'était pas un réflexe premier.
Je crois que la profession n'avait pas encore compris comment elle pouvait travailler avec le CAUE. Il est sûr que certains particuliers ont préféré demander conseil au CAUE mais je doute qu'ils auraient vu des architectes s'il n'y avait pas eu de CAUE. Avec le temps, je crois que cette concurrence - mais je ne représente pas toute la profession - n'a pas dû être très forte. Elle a permis un débat sur l'architecture qui reste encore largement ouvert …

CAUE : Quels sont les secteurs, selon vous sur lesquels le CAUE devrait mettre l'accent aujourd'hui ?

JCP : Il y a des missions à mon avis qui sont propres au CAUE. Aujourd'hui, Il faut repenser l'aménagement du territoire Martiniquais. La grande difficulté est qu'il n'y a pas vraiment une volonté forte de faire un aménagement du territoire à la Martinique avec des structures qui seraient prises en charge par les élus. On a mis en place des schémas mais il n'y a pas de projet global, faute peut-être collectivité animatrice et reconnue comme telle.
A défaut de proposer directement des solutions, le CAUE pourrait avoir un petit aspect « poil à gratter » pour éveiller et je pense qu'il y aura de l'audience à cette demande d'éveil.
Le CAUE a le bénéfice de 30 années où il a vu se dérouler l'aménagement du territoire martiniquais. Il peut faire une analyse comparative entre l'évolution réelle sur le terrain et les discours tenus à l'époque pour justifier les décisions prises Cela permettra d'avoir une approche concrète et qualitative intégrant tous les paramètres du mode de vie. Il est possible qu'avec les autres partenaires de l'aménagement comme l'ADUAM, le CROAM et d'autres volontés, on mène enfin un débat plus vif, plus audacieux. La Martinique n'est pas encore en paix avec son urbanisme, parce qu'elle ne le maîtrise pas bien. Il y a eu beaucoup de travail fait par ci et par là et il faut leur donner un squelette maintenant, coordonner tout cela.
Cela ne se fera pas uniquement par des spécialistes mais grâce à une participation de toutes les composantes de la société martiniquaise.

"On s'est rendu compte qu'on ne pouvait avoir d'architecture bioclimatique sans urbanisme bioclimatique."

Littoral du François

CAUE : Vous avez collaboré avec Franck HUBERT, qui dans les années 80 a été un fervent défenseur de l'architecture bioclimatique. Aujourd'hui, on parle de développement durable, de bâtiments à haute qualité environnementale (HQE)…. Pensez-vous que l'architecture produite à la Martinique aille dans ce sens ?

JCP : Pas vraiment ou pas suffisamment. Quelques bâtiments publics font de grands efforts. On fait quelques progrès pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de nouvelles questions s'imposent à nous. On est toujours à la traine par rapport à l'évolution de la société martiniquaise. Par exemple, on est plus certain qu'il faille continuer à construire des maisons individuelles qui sont grosses consommatrices d'espace malgré leurs apparents avantages. On voit se développer des logements dits de défiscalisation, qui modifient le paysage et dont on sait qu'un grande partie des éléments

On sait qu'un gros travail de réhabilitation est à prévoir... par exemple, il y a de nouveaux matériaux qui permettent de réduire les dépenses énergétiques d'un bâtiment… mais on ne sait pas toujours les mettre en œuvre convenablement et définitivement.
Le cas de la Mairie de Fort-de-France est parlant en terme d'expérience bioclimatique : Il avait été demandé que ce bâtiment soit bioclimatique et ce, pour des économies réelles...
Et pendant quelques années cela a fonctionné. Mais très vite, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait avoir d'architecture bioclimatique sans urbanisme bioclimatique.
Un centre-ville n'est pas propice à ce type d'architecture : le bruit de la rue obligeait les employés à fermer. Le besoin de confidentialité des employés avait conduit à faire le choix de cloisons pour séparer les bureaux. La conséquence fut que le vent ne circulait plus et on a été obligé de climatiser.
Cela n'a pas été un échec, mais plutôt une action pilote qui a montré les limites.
Cela étant dit, il y a eu des maisons individuelles qui fonctionnent sans trop de difficultés. Le dogmatisme n'est pas toujours bon conseiller et ce dans tous les domaines. La réflexion d'aujourd'hui est sur le parasismique. La première des choses à savoir c'est qu'il n'y a pas recette qui fonctionne systématiquement. Beaucoup de paramètres rentrent en ligne de compte comme les fondations, la forme de la maison, le type de sol... Il ne s'agit pas que d'une technique. Il convient d'être prudent dans les analyses et de traiter les problèmes de manière globale.

CAUE : Quels types d'habitats seraient selon vous les plus adaptés à la Martinique d'aujourd'hui, compte tenu de la réduction du foncier, de la prise en compte des risques naturels et technologiques, eu égard à la philosophie de la loi SRU ?

JCP : Cette question est très compliquée, elle est essentielle. La question à se poser est : Qui sont à l'heure actuelle les Martiniquais que l'on doit loger ? Si on ne commence pas par là, on risque de mal répondre. Les bailleurs sociaux sont essentiellement des constructeurs de logements. Ils font leur travail avec dévouement et on ne va pas critiquer. Mais ils ont des limites de prestation qui font qu'on passe difficilement de la notion de logement à la notion d'habitat… Et la notion d'habitat est exigeante.

CAUE : Un dernier mot ?

JCP : Je souhaite être là pour les 30 prochaines années du CAUE. Je pense que le CAUE doit se rapprocher des îles de la Caraïbe. Ce sont des pistes intéressantes pour l'avenir de notre cadre de vie. Je vous souhaite aussi d'être des éveilleurs de conscience tout en faisant un travail très fin d'analyse et de pédagogie!

Interview : M-L CHATON

Pierre COURTINARD
Photographe

Photographier la nature demande patience et observation. Pierre Courtinard nous propose à travers son ouvrage "Mangrove des Antilles" de partir à la découverte d'un écosystème fragile mais nécessaire.
C'est le contemplateur que nous avons souhaité rencontrer, afin de connaître son regard sur l'évolution de la mangrove.

CAUE : Vous êtes sensible à l'environnement naturel, en particulier la mangrove. Quel est votre regard sur l'évolution de celle-ci pendant les 30 dernières années (faune et flore, impacts de l'homme) ?

Pierre COURTINARD : Durant des années, la mangrove n'a pas eu la protection qu'elle aurait dû avoir. Elle a souvent été remplacée et même détruite à des fins économiques. Cela vient du fait que ses fonctions et son utilité soient longtemps restées méconnues de la majorité des gens. En effet, il y a toujours eu dans l'imaginaire martiniquais une connotation négative de la mangrove : la nuit, il s'y passait des choses bizarres, le jour, elle devenait un repère de bandits. Dans les années 80-90, certaines associations à caractère écologique ont mené des actions de sensibilisation et d'information sur le devoir de préservation de cet écosystème. C'est de là que m'est venue l'idée de porter ma contribution à cette prise de conscience, en valorisant par la photo et la poésie la faune et la fore de cette forêt particulière. Mon ouvrage « Mangrove des Antilles », est le résultat de 10 ans d'observation et d'apprentissage sur ce milieu fragile et d'une grande beauté.
Aujourd'hui, mon constat est le suivant : Il y a eu un déséquilibre entre l'aspect économique et la protection de l'environnement. Ainsi, une importante quantité de mangroves a été détruite. On ne peut que préserver le peu qui reste.
La note d'espoir est que les mentalités ont beaucoup évolué. Les causeries, débats et conférences sur le thème de la mangrove sont de plus en plus courants. À ces occasions, le rôle et l'importance écologiques de la mangrove ont été maintes fois démontrés et expliqués. Les enseignants n'hésitent plus à inscrire dans leur programme des exercices et réflexions sur le sujet. Ainsi, les mangroves sont de moins en moins considérées comme des lieux maléfiques, de trafics, de perdition, aux odeurs pestilentielles ou encore, des terrains convoités bons pour un futur développement économique. Les pouvoirs politiques prennent le problème à bras le corps pour enfin légiférer sur ce qui reste de notre mangrove, parce qu'il ne reste que 1800 hectares... La récente annonce de mise en réserve naturelle régionale de la Baie de Genipa va dans ce sens.

CAUE : Votre livre « Mangrove des Antilles » a mis en avant ce fragile écosystème. Pourquoi avoir choisi de photographier la mangrove ?

PC : Dans la Caraïbe, la Martinique a l'avantage de posséder une très belle mangrove. Avec 1800 ha de superficie, elle est certes l'une des plus petites au monde, mais reste riche de ressources naturelles parfois uniques. Pour le photographe passionné de nature, c'est à la fois une aubaine et un challenge à relever pour sa sauvegarde.
Ma démarche est d'abord militante. L'objectif était de faire un recensement de toutes les composantes de la mangrove et de les présenter au lecteur sous un œil différent. En montrant ce qu'il y a de beau dans cet espace végétal de la plus haute importance, j'ai voulu par la poésie et la magie de la photographie, démystifier cette forêt particulière, décrite en général avec une connotation négative. Il s'agissait de créer une réaction citoyenne chez le lecteur et l'amener à cette question fondamentale : "comment ? Il y a toutes ces belles choses dans la mangrove chez nous en Martinique. Mais alors, que faisons-nous pour la protéger "?

Mangrove de Rivière-Salée

CAUE : Quels sont les espèces qui sont en voie de disparition ? Quelles sont celles qui se répandent ?

PC : Toutes les mangroves en Martinique ne bénéficient pas du même niveau de protection. Certaines se trouvent confrontées à des pressions accrues, en particulier par l'exploitation des ressources vivantes aquatiques. Il en est de même du défrichement sauvage qui met en péril l'existence d'espèces florales uniques. Les nombreux oiseaux qui visitent la mangrove, notamment au cours de leur migration, continueront d'y trouver refuge et nourriture tant que l'écosystème sera protégé et conservera ses espaces naturels.

CAUE : Pensez-vous que la mangrove peut faire l'objet d'un développement durable ? Par exemple unéquilibre entre activités touristiques et la protection de cette dite mangrove ?

PC : Oui, dans la mesure où les professionnels du tourisme y exercent une activité cadrée et réglementée. Qu'ils soient eux-mêmes convaincus de l'importance écologique du milieu et militent pour sa sauvegarde. Dans leur entreprise, ils doivent s'engager à respecter et faire respecter par leurs clients une charte d'attitude exemplaire leur garantissant l'obtention d'un label écologique spécifique à la mangrove.
Par leur démarche, ils contribueront ainsi à faire des visiteurs, des éco-citoyens responsables au-delà même de leur visite dans la mangrove.

Interview : M-L CHATON

Mangrove au Lamentin (Morne Cabri)

Pascal SAFFACHE
Docteur en Géographie,
Spécialiste des littoraux

Pascal SAFFACHE est Président de l'Université des Antilles et de la Guyane depuis janvier 2009. Il est auteur de nombreux ouvrages sur le développement du littoral martiniquais entre autres... Il a bien voulu nous livrer son regard sur l'évolution spatiale et environnementale de la Martinique de ces trente dernières années.

CAUE : Quel regard portez-vous sur l'évolution spatiale de ces 30 dernières années en Martinique ?

Pascale SAFFACHE : L'évolution spatiale est intéressante sur le plan de l'analyse, dans la mesure où il y a une très forte anthropisation du milieu, caractérisée par une littoralisation des activités. La Martinique est une île volcanique avec une partie centrale relativement montagneuse. Fondamentalement et naturellement, les populations et les activités se sont localisées sur la fange côtière. Cette très forte emprise côtière a sous-tendu et sous-tend encore des dégradations importantes de celle-ci puisque la forêt littorale originelle tend à disparaître. Des mécanismes d'érosions et d'envasement sont apparus. En résumé, on a une évolution spatiale d'une île dite développée, mais avec des incidences environnementales très lourdes.

CAUE : Vous êtes spécialiste des littoraux, que pensez-vous des aménagements réalisés sur ces derniers pendant les trois décennies passés ?

PS : Des aménagements nombreux, rarement réalisés de façon concertée et réfléchie. On a souvent agi au cas par cas, par à-coups, par petits bouts, répondant ainsi à la logique de l'instantanéité et pas du tout de façon globale, avec une vision totale du territoire. Cela a conduit a des vrais incidences environnementales de type érosion côtière, déforestation ou encore aberration paysagère. Cela donnait des maisons qui apparaissaient au milieu d'un tapis vert, avec des toits de couleurs variées. Les littoraux, par les aménagements réalisés qui parfois s'avéraient nécessaires (car suggérant de l'emploi ou permettant le développement économique), ont beaucoup souffert ces dernières années. Il y a une prise de conscience progressive, mais je crains que nous ayons atteint en certains points le stade de l'irréversibilité en termes de dégradations

CAUE : Quels sont les événements naturels qui ont transformé nos littoraux ? Des exemples marquants ?

PS : Dans les types d'événements naturels qui ont modifié les littoraux, il y a bien sur les passages d'ouragans, la Martinique se trouvant dans la « hurricane belt », cette espèce de ceinture fréquemment empruntée par les ondes, tempêtes et autres ouragans. Fondamentalement, les houles cycloniques participent durablement à l'érosion côtière. L'érosion très marquée, l'hyper sédimentation, l'engraissement sont des phénomènes récurrents, qui perturbent à la fois la dynamique paysagère et l'économie, puisque quand les paysages sont dégradés, il y a moins de fréquentation touristique et donc une activité économique ralentie, en tout cas sur le plan touristique. Je crois qu'il faut prendre conscience que Economie et Environnement sont deux données totalement liées et incontournables.
On ne peut les opposer. Le paysage permet de lier économie et environnement. Il est comme le littoral support d'activités économiques. Mais, si on fait du développement sans tenir compte du littoral et du paysage, on tue la poule aux œufs d'or.

Houle provoquée à Schoelcher par le cyclone OMAR

Un exemple marquant d'événement naturel qui a transformé le littoral … je citerais le passage de la tempête tropicale LUIS qui a fait fortement fait reculer les côtes en Martinique. Lors de DEAN en 2007, l'érosion a été très fortement marquée. La plage du Diamant a été réduite à sa plus simple expression. Progressivement, parce que la nature reprend ses droits, ces plages se reforment doucement, mais néanmoins il y a des atteintes qui sont quasi-irréversibles.

CAUE: A quel degré les activités économiques de l'île menacent-elles notre environnement ? Des exemples ?

PS : Les activités économiques menacent toujours l'environnement dans la mesure où l'île est petite. La pression est importante. Contrairement à des espaces plus grands où la pression peut être diffuse et étalée, ici on a une concentration de l'activité économique.
Regardons le littoral foyalais par exemple. Une petite analyse rétrospective permet d'apprécier la mesure du phénomène. Si on prend des textes du début du 19ème siècle, la morphologie du littoral foyalais était totalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Donc on s'aperçoit que ce littoral qui était constitué de terrains bas avec du sable gris et de mangliers, a été remplacé par un front totalement bétonné.
De façon générale, le littoral est fortement anthropisé et dégradé. Ce littoral est notre support interface avec les autres îles et les activités touristiques. Si nous n'en prenons pas soin, nous risquons d'avoir des problèmes.

"Il faut prendre conscience que Economie et Environnement sont deux données totalement liées et incontournables"

CAUE : Vous avez animé les ateliers « environnement » lors des derniers états généraux… Quels sont les problèmes/constats récurrents qui ont été mis en avant ? Qu'attend la population ?

PS : La population attend une réelle prise de conscience. Les Martiniquais savent que les aménagements réalisés ces dernières années n'ont pas été optimaux. Ils prônent de la réflexion, de la concertation, un vrai plan d'aménagement global. S'il y avait une chose à retenir je dirais que la gestion participative et concertée est ce qu'attend la population… Et pour le littoral, une véritable politique de gestion des zones côtières qui n'existe toujours pas.

CAUE : Quel avenir pour la Martinique ?

PS : Je ne suis pas devin mais en termes d'évolution paysagère et spatiale, je vois une pression de plus en plus forte, puisque de toute façon il faut trouver des logements pour les générations futures. Je crains que nous ne rognions sur ces espaces dits naturels qui jusqu'alors sont « préservés ».
Je rappelle que le SAR indiquait que nous devions avoir en 2003 environs 30 000 hectares de terres cultivables. Aujourd'hui, on est bien en deçà de ce chiffre, on ne cesse de grignoter sur les terres agricoles. A un moment, il faut avoir le courage de s'interroger sur le développement de la Martinique en terme spatial. Faut-il privilégier l'habitat individuel ? Développer un autre mode d'habitat ? Je ne sais pas, mais je crois que le maître mot est la concertation.
Il serait peut être temps de se poser la bonne question à savoir " Que souhaitons-nous pour l'aménagement du territoire martiniquais "?

Interview : Corinne PLANTIN

Littoral du Carbet

Vincent HUYGHUES-BELROSE
Historien

Nous avons rencontré Monsieur Vincent HUYGHUES-BELROSE, historien et archéologue qui s'intéresse à l'évolution du paysage créole. Il collabore avec le Parc Naturel Régional à la réalisation de l'Atlas des paysages de notre île. C'est un regard original sur l'évolution du cadre de vie des Martiniquais qu'il nous offre.

CAUE : Quels sont selon vous, les principaux faits qui ont influencé l'aménagement de l'espace et le cadre de vie à la Martinique ces 30 dernières années ?

Vincent HUYGHUES-BELROSE : Pour moi, il y a un seul fait et c'est la construction de l'axe routier Schœlcher-Lamentin étendu peu à peu jusqu'au Marin avec pour conséquence, l'accroissement du nombre d'automobiles vendues et achetées.
Cette axe routier, véritable « pieuvre » asphyxie et pèse sur les paysages, les existences et les déplacements. L'autoroute tue la vision du paysage qui borde. Avec les petites routes, on fait plus attention. On est bloqué dans une carcasse métallique à attendre que celui qui est devant ait fait quelques mètres…

CAUE : Pensez-vous que les courants de pensée influent sur les choix d'aménagement, sur la gestion du territoire (exemples : le capitalisme, l'individualisme….) ?

VHB : J'aurais aimé, mais je n'ai pas l'impression. Les courants de pensée qui sont des idéologies pas forcement politiques comme le mouvement écologique, la défense de l'environnement, auraient pu influer plus. J'ai vécu le cas de Tivoli avec le projet de jardin créole. Pendant près de 6 ans, j'ai observé le recul et la défaillance des hommes politiques qui militaient pour l'environnement avec Yves-André Joseph, conseiller général de ce canton auquel je croyais… parce que je croyais qu'il y croyait.
Regardez Tivoli maintenant, aucun autre homme politique n'a soutenu ce projet... Mais les autres parce qu'ils voulaient abattre l'homme politique ont voulu abattre en même temps ses idées. En Martinique les personnalités sont plus importantes que leurs idées. On combat souvent les personnes avec leurs idées, au lieu de récupérer éventuellement les bonnes idées comme en particulier en environnement, en aménagement du territoire. Ici on jette les bébés en même temps que l'eau du bain. Il n' y a pas de vie autonome des idéologies qui survive ou qui transcende les personnalités qui les portent et les défendent.
Les hommes se trouvent une idéologie, un message à diffuser et ce message devient leur cheval… Ils galopent dessus pour bâtir leur carrière... La carrière réussit ou capote... et le cheval aussi avec… et personne d'autre ne reprend le cheval ! Et ceux qui tombent ne se relèvent pas au nom des idées qu'ils défendaient !

CAUE : Pensez-vous qu'il y ait eu bouleversement des mentalités, des modes de consommation, de pensée, de communication ?

VHB : Oui. La première fois que je suis venu à la Martinique c'était en 1968. Je venais de l'océan Indien et l'île m'était apparue beaucoup plus pauvre et misérable. Mais les gens étaient plus paisibles, plus souriants et accueillants. Je suis revenu 30 ans après et j'ai eu l'impression que paradoxalement les gens avaient l'air moins heureux. J'ai trouvé plus d'agressivité, d'aigreur, d'insatisfaction, dans une société qui était devenue manifestement plus riche, plus gaspilleuse. On est entré dans une société du « pas assez » qui n'est pas matériel. C'est la traduction de l'insatisfaction des pays riches. Historiquement, je pense qu'en Martinique, nous participons à la fin d'une civilisation, car toutes les civilisations sont mortelles. Cela ne sera peut être pas une explosion… mais plutôt une implosion. On a l'impression que toutes les avancées technologiques, les surplus de confort matériel vont provoquer un effondrement intérieur et que cette civilisation se videra, s'épuisera.

CAUE : Ces bouleversements ont-ils eu des répercussions sur les styles d'habitat et le cadre de vie à la Martinique ?

VHB : Oui. J'ai procédé à une réflexion sur le sujet puisque j'ai collaboré à l'atlas des paysages de la Martinique commandité par le PNRM. Pour moi ici, on vit sur un mythe : celui de la case créole. La case a une connotation colonialiste en Martinique que je ne connais pas. Puisque qu'en créole guyanais ou réunionnais, la case c'est la maison qu'il s'agisse d'un château, d'une villa ou d'une cabane en bois.

On nous présente la case comme un habitat sommaire, référence et modèle unique de l'ancien style d'habitat alors que c'est faux. On nous dit qu'on en reconstruit à l'identique… mais identique à quoi ? Les constructions idéologiques de Berthelot sont pour moi une « espèce de case », car il a voulu retenir de l 'habitat traditionnel ses éléments les plus africains, en ayant néanmoins une méconnaissance des habitats de l'Afrique occidentale qui seraient les modèles de nos ancêtres esclaves. On a dévalorisé ce style d'habitat qui pour moi est tout sauf sommaire. On a pour référence mentale ce que l'imagerie coloniale nous a montré de la cabane, de la hutte construite dans la forêt. Ainsi chaque fois qu'ils ont trouvé une construction locale qui se rapprochait de ces critères, ils ont dit c'est ça l'habitat traditionnel. L'évolution de la société a beaucoup influencé les styles d'habitat. On a assisté à un phénomène de « durcification » de l'habitat. On a rasé ce qui restait de l'habitat traditionnel pour reconstruire.
Je reste optimiste pour la reconstruction, puisqu'on a fait enfin des toits adaptés à notre climat. On a mis en place des normes anticycloniques et antisismiques qui ont quand même eu un effet pervers puisqu'on s'est cru autorisé à détruire ce qui a résisté à X séismes et ouragans, alors qu'il suffisait d'entretenir ce que nos ancêtres avaient bâti solidement. En résumé, ce qui apparaissait comme la référence traditionnelle disparaît…. On reconstruira pour faire des « Disney Lands » créoles pour la pédagogie et les touristes. Autre répercussion du changement de mentalités, c'est ce goût pour la peinture. Avant, on peignait beaucoup moins. La maison était neutre perdue dans les couleurs du « jardin créole ». Aujourd'hui, les toitures sont en couleurs et les façades aussi. Il y a là une volonté de montrer sa maison. Ce n'est plus le temps du « Mwen ni an loto nèf » mais celui du « Mwen ni an kay nèf ». Le cadre de vie en est perturbé. Mais les gens tiennent quand même à ce petit bout de jardin.

CAUE : Nous dirigeons-nous vers le tout urbain à la Martinique ?

VHB : Je pense que non. On restera toujours dans ce que j'appelle la part utile pour l'homme, qu'il en fasse de bonnes ou de moins bonnes choses. En Martinique, l'homme n'a jamais occupé l'intégralité des terres. Les zones élevées comme les pitons, la Montagne Pelée resteront. Par contre, certaines communes perdront des terres. Celles qui étaient jusque-là cultivées seront bâties. Et cela concernera de plus en plus les grandes plaines qui permettent une culture mécanisable.
Je crois plutôt que nous nous dirigeons vers une rurbanisation généralisée. On est à mi-chemin entre le « très rural » avec très peu de bâti et le « très urbain » avec une forte concentration de bâti. Au fond, les gens ne courent pas vraiment vers les immeubles collectifs et préfèrent avoir même quand ce n'est que 400 m^2, le terrain avec la maison. C'est un vieil idéal issu de l'époque esclavagiste où autour de la case, il y avait toujours un espace avec des animaux domestiques et le jardin créole. Cela a été d'ailleurs une des revendications frustrées de 1848, qui explique toutes les révoltes ultérieures et celles de notre temps.
C'est même une sorte de fantasme collectif : le jardin à soi. Et même quand l'habitat est très limité, qu'on ne sait pas si on est dans du collectif ou de l'individuel comme c'est le cas de Terres-Sainville ou de Trenelle où les gens bien qu'ayant quitté la campagne, ont un environnement rural. Il suffit de regarder les terrasses remplies de pots de fleurs… Ici on amène la campagne à la ville.
Le problème est que les références ne sont plus les mêmes : on laisse le jardin créole qui restait utilitaire, pour quelque chose de décoratif et même démonstratif comme signifiant une arrivée sociale.

CAUE : Quel avenir selon vous dans les 30 prochaines années ?

VHB : Je pense qu'il faut relativiser. Quel que soit l'avenir politique et économique, cela ne peut aller qu'en s'améliorant. Les professionnels de l'aménagement ont plus le souci du qualitatif et du beau. On ne fera pas plus laid que par le passé. On a quand même aujourd'hui un air martiniquais qui fait qu'on distingue la Martinique de la Réunion, ou même de la Guadeloupe si on observe bien.
En définitive, soit nous continuerons dans la richesse en espérant que le jardin créole devienne un élément de prestige, une référence sociale pour accompagner cette rurbanisation à laquelle nous n'échapperons pas.
Soit, nous aurons une baisse du niveau de vie à cause de l'évolution politique et économique. Mais là encore une adaptation est possible : on fera des maisons avec plusieurs pans de toits, on s'adaptera aux nouveaux matériaux, parce qu'on a déjà compris que le bois n'est pas moins bien que le béton. Tous ces éléments vont jouer pour les 30 prochaines années.

Interview : Marie-Lyne CHATON

Danielle LAPORT
Sociologue

Danielle LAPORT est Docteur en sociologie et Maître de conférences associée à l'Université Paris 12. Elle est également Directrice de l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) . C'est la sociologue avertie que nous avons choisi de rencontrer pour avoir son point de vue sur le developpement de notre territoire sur ces trente dernières années.

CAUE : Que pensez-vous du développement territorial de la Martinique sur ces 30 dernières années ?

Danielle LAPORT : Cette question n'est pas simple.
Pour y répondre, il convient de mettre en regard les concepts de développement et de territoire. Ces deux concepts sont sous-tendus par des enjeux génériques qu'il convient de maîtriser. C'est à partir de leur maîtrise que l'on pourra apprécier « l'état » du développement territorial en Martinique.
Cependant, la question du développement est complexe. Je ne parlerai pas du « comment favoriser le développement », mais de la finalité du développement. On peut considérer le développement comme étant le processus par lequel un pays accroît sa richesse de façon durable et autonome, et la répartit équitablement entre les individus. C'est donc un processus qualitatif qui crée une interdépendance entre les secteurs économiques et les catégories sociales. Le développement, qui est un droit inaliénable, doit participer de manière équitable au bien-être de la population, et faire de l'être humain quel qu'il soit le bénéficiaire central des fruits de la richesse produite. Ce développement doit contribuer à l'égalité des chances, notamment dans l'accès à l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Les géographes considèrent le territoire comme étant le champ d'action d'une société sur une portion de l'espace terrestre. Le développement territorial doit être lu et apprécié à partir d'indicateurs qui prennent donc en compte l'être humain.
La Martinique a connu au cours de ces 30 dernières années une amélioration dans les infrastructures, des efforts significatifs en matière d'éducation, en matière de construction de l'habitat collectif… Des moyens financiers non négligeables ont été mobilisés. Nul ne peut contester une certaine transformation de la Martinique, même si on peut regretter certains choix en matière d'implantation de structures, d'orientations économiques, de terres utilisées pas toujours dans les règles de l'intérêt général de la Martinique.
Or, dans le même temps, les chiffres du chômage font apparaître en 1997 un taux de chômage de 30 %.
En 2006, il tombe à 26 %, taux qui ne faiblit pas de manière significative et reste très élevé au regard du taux de 9,8 % pour l'Hexagone. Le taux de jeunes chômeurs de moins de vingt-cinq ans est de 58 %, il est quasiment le même depuis dix ans. La forme des emplois proposés est elle-même problématique puisqu'en 2006, les contrats à durée indéterminée ne représentent que 26 %. Le taux de pauvreté est estimé à 20 % de la population martiniquaise. 20 % des Martiniquais émargent au RMI et 28 % bénéficient de la CMU. Selon l'INSEE, sans les minima sociaux, le taux de pauvreté serait de 49 % ! 45 000 salariés bénéficient du RSTA. Dans le même temps, le travail illégal se développe, faussant par là-même ces chiffres, mais posant un vrai problème pour plus tard, lorsque les travailleurs non déclarés prendront leur retraite. La pauvreté est à scruter particulièrement chez les retraités pour apprécier le niveau de redistribution de la richesse produite. Au regard de ces chiffres, on peut se demander à qui donc profite la croissance de 4,6% en moyenne par an constatée en Martinique entre 1993 et 2003. Ce type de développement territorial m'interpelle. Il est peut-être temps de donner une âme au développement de la Martinique. Je ne peux pas m'arrêter à un paysage, à des infrastructures pour dire que la Martinique est belle. Elle sera belle lorsque la croissance sera répartie équitablement, que les poches de pauvreté seront réduites, voire éliminées !

Urbanisation à Fort-de-France

CAUE : Quels facteurs sociologiques influent le plus sur le développement de notre territoire ?

DL : Permettez-moi de reformuler votre question : « quels facteurs sociologiques influent le plus sur le mal-développement de notre territoire ? » C'est l'absence de développement endogène, c'est également le refus de faire émerger une vraie démocratie sociale aux côtés de la démocratie politique, c'est le formatage intellectuel qui, annihilant tout effort d'innovation et donc de changement, force à rester dans les naïvetés du consensus, or les inégalités sont criantes !

CAUE : Peut-on concilier société de consommation et qualité du cadre de vie ?

DL : Les notions de société de consommation ou d'hyper consommation à propos de la Martinique habitent fréquemment le langage commun. On « hyper consomme » par rapport à quoi ?
La consommation est nécessaire puisque c'est elle qui fait tourner une société pour lui permettre de créer des revenus, des ressources fiscales et de la valeur ajoutée. Il n'y a donc pas antinomie entre société de consommation et qualité du cadre de vie. Toute la question réside dans la nature des biens et services consommés. Les questions qu'il convient de se poser concernent le type de consommation et son impact pour le développement du territoire. Actuellement nous constatons que le contenu de notre consommation ne favorise pas un développement endogène. Il suffit de regarder le taux de couverture des échanges. La Martinique est un véritable réceptacle de produits conçus ailleurs. Nous pourrions nous satisfaire de cela si la qualité de notre cadre de vie ne se trouvait pas altérée par ce faible retour sur consommation. Nous assistons à l'émergence des temples de la consommation de produits venus d'ailleurs en lieu et place de lieu de production, lieu d'ingénierie. La structure des emplois s'en ressent ; les emplois à forte valeur ajoutée se font de plus en plus rares. Il suffit d'analyser les offres d'emplois !
C'est le résultat d'un modèle économique véritable paradoxe économique et social, désastre écologique qui veut que :

1. notre principale production, la banane, ne réponde pas d'abord à une forte demande locale, mais soit quasi-uniquement vouée à l'exportation subventionnée.
2. notre principal partenaire commercial est à 7000 Km, alors que nous pouvons trouver à côté de nous des partenariats offrant plus de réactivité, une offre plus diversifiée, et surtout la possibilité de développer des complémentarités.

La qualité du cadre de vie n'est malheureusement pas seulement l'embellissement et l'organisation de l'habitat. Il s'agit de penser cette société de consommation en lui donnant un contenu qui n'aille pas à l'encontre des intérêts des Martiniquais fragilisés et de la Martinique.

Autoroute

CAUE : Pensez-vous que les mentalités soient prêtes à accepter le transport collectif comme le futur tramway ?

DL : Tout changement se prépare ! L'évolution des mentalités et des habitudes se prépare également ! Il ne suffit pas de mettre en place des infrastructures pour que la population se les approprie, surtout lorsque cet investissement peut donner l'impression d'abandonner une partie de sa liberté ! Actuellement, 2/3 des foyers possèdent au moins une voiture. Cela représente la liberté, la possession de quelque chose qui s'apparente au fétichisme, au point de croire que l'on est important ! Comment amener le Martiniquais à se défaire, sur une courte distance, de sa voiture ?
Pour gagner le pari du tramway, il faut que les décideurs donnent rapidement une âme à cet investissement. C'est une vraie conduite de projet qui devrait comporter dès l'ouverture de ce chantier : un volet technique, un volet sociologique, un volet psychologique, un volet environnemental. Seul le volet technique a fait l'objet d'une attention particulière.
Ce projet est présenté comme un vrai projet de développement durable. Cependant notre approche maladive à ne circonscrire le développement durable qu'à l'environnement enlève à ce chantier son caractère exemplaire en la matière. Je crains que nous ne passions à côté de quelque chose d'important, une fois de plus !

" L'hymne à l'individu n'a pas été accompagné de l'hymne à la solidarité, pour favoriser l'émergence d'une vraie communauté de vie "

CAUE : Quels impacts l'individualisme a-t-il eu sur le logement ?

DL: L'individualisme est une valeur à revers. L'individualisme convoque la responsabilité et l'autonomie chez l'individu. Ce sont des valeurs importantes qui réhabilitent l'individu après l'avoir longtemps dissout dans le groupe. Ces valeurs sont d'autant plus importantes, à l'heure où les cadres intégrateurs de la société n'intègrent plus systématiquement les individus. L'individu doit se prendre en charge certes, mais être suffisamment imaginatif pour faire évoluer favorablement les cadres de la société. Malheureusement, l'hymne à l'individu n'a pas été accompagné de l'hymne à la solidarité, pour favoriser l'émergence d'une vraie communauté de vie. Que mettons-nous ensemble pour créer de la cohésion ? L'absence de réponse à cette question, je ne sais pas si on se l'est véritablement posée dans la société martiniquaise, a dessiné un type d'habitat qui sous-tend une dialectique intéressante. Chacun recherche sa villa pour une qualité de vie et une tranquillité. Le Martiniquais n'hésite plus à faire des kilomètres pour construire sa villa. On assiste à un retour très significatif dans les campagnes, dans les communes dites éloignées du centre de la Martinique. De plus en plus de lotissements se construisent, même dans les endroits les plus inattendus. Si cette forme d'habitat se multiplie aux côtés de l'habitat collectif, il est à noter pour ces deux types d'habitat l'émergence de la solitude des individus. Les voisins ne se connaissent plus, ne se voient même pas, et dans bien des cas évitent de se croiser. Dans un collectif d'appartements dans le centre de la Martinique, l'initiative de créer une association « voisins, voisines » illustre parfaitement l'individualisme poussé à l'extrême.
Je crois que nous avons très mal abordé la question de l'individualisme en oubliant de convoquer « l'être-sujet ». Je m'explique, je ne parle pas « d'être assujetti », je parle « d'être-sujet » qui prend conscience des problèmes sociétaux et qui lutte. Nous avons besoin d'être des « individus-sujets » pour devenir des acteurs. Or, nous sommes en présence d'individus complètement affaiblis, complètement inféodés au système, qui consomment sans questionner l'impact de leur comportement sur « le vivre ensemble ». Peut-être devrions-nous inventer le concept de « consommation de conscience »…La Martinique se caractérise par le vieillissement de la population, un taux de chômage touchant particulièrement les jeunes, un nombre croissant de personnes en situation de handicap…. Pensez-vous que les décisions en termes d'aménagement du territoire prennent en compte ces réalités ? Ces thématiques préoccupent les décideurs. Mais le problème réside dans la manière de les aborder pour les régler. Certaines questions sont prises en compte partiellement, d'autres ne le sont absolument pas. Je déplore l'absence de volontarisme. Tout se fait parce que la loi oblige. L'intérêt général n'est pas spontané, il est obligé !
Si l'on prend la question des personnes en situation de handicap, je ne crois pas que cela fasse l'objet de préoccupations particulières en matière d'aménagement du territoire. Nous aurions pu bénéficier d'un schéma avant-gardiste en la matière. Mais la loi passera par-là puisqu'il y aura obligation de mettre aux normes les bâtiments pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas un thème de travail politique à part entière ; c'est un thème à la marge, car les associations se battent contre vents et marées pour faire gagner cette cause.
Le vieillissement de la population est un thème qui devrait faire l'objet d'un travail partenarial entre tous les décideurs, au regard de la structure démographique de la population de la Martinique. Un schéma gérontologique existe, mais sa mise en œuvre est poussive. Sur cette question de la prise en charge de la population vieillissante, la préoccupation ne peut s'arrêter à dessiner des projets sur le papier, il faut faire preuve d'audace car nous serons dépassés. Il manque à ce secteur des moyens financiers importants. Ne pouvons-nous pas imaginer la constitution d'un fonds de solidarité, sous forme de fonds de dotation, avec appel à la participation des Martiniquais qui permettrait de réaliser les ambitions affichées pour ce secteur ?

Au-delà des schémas d'aménagement du territoire, il importe d'avoir des femmes et des hommes capables de prendre des initiatives, de se dépasser, quitte à déranger pour concrétiser et faire vivre tout cela.

Interview : Marie-Lyne CHATON

PUBLICATIONS

- **Guide de l'affichage publicitaire dans les paysages martiniquais**, Jean-Baptiste Cynthia, 2008, CAUE de la Martinique, 51 p.

En 2007, les risques encourus par les populations lors du cyclone DEAN remettent le problème de l'affichage en lumière.
Le CAUE, fort de son expérience en matière d'accompagnement des municipalités lors de la réalisation de leur plan local de publicité, propose aux professionnels et aux élus cet outil simple et concret.

Il se compose de deux parties : une présentation de la règlementation en vigueur et un manuel de procédures.
Il est en vente au CAUE : 10 €.

- **Guide des couleurs en Martinique, collectif, CAUE Martinique**, date 2004 , 12 p.

Le choix des couleurs ne peut être considéré comme secondaire mais comme une étape decisive dans l'achèvement de la réalisation. La couleur a une influence déterminante sur l'ambiance recherchée dans l'agrément d'une construction : Elle assure l'insertion harmonieuse dans l'environnement et fait la qualité de nos paysages.

Ce "guide des couleurs en Martinique" a été réalisé en 1994 et actualisé en 2004 par le CAUE.
Il est disponible au CAUE.

- **Guide pratique d'intégration paysagère : réussir sa construction individuelle**, collectif, CAUE Martinique, 2007 , 27 p.

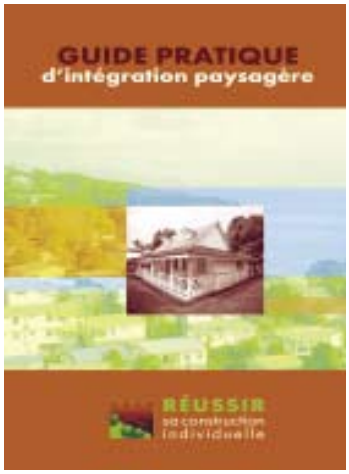

Construire n'est pas un acte anodin.
Pour vous aider à réussir votre projet individuel, le CAUE propose un guide pratique pour mieux comprendre les enjeux de la problématique paysagère, concevoir concrètement les aménagements extérieurs de votre maison et remlir le volet paysager du permis de construire.

Ce guide est disponible au CAUE.

- **Guide d'aménagement des Zones d'Activités : Approche qualitative et pratique**, collectif, CAUE Martinique, 2006, 27 p.

Aménager c'est aussi prévoir la gestion des activités, des infrastructures, des services, et anticiper les besoins tout en visant l'harmonie avec la nature. Sur un espace aussi fragile que la Martinique, il paraît opportun de programmer un développement économique et urbain respectueux du territoire et de ses habitants. Tel est le sens de la démarche proposée dans ce guide. il tente d'alerter tous les décideurs et professionnels de l'aménagement sur la possibilité qui nous est offerte, grâce à une démarche raisonnée et adaptée, d'assurer l'intégration pérenne de nos aménagements.
Ce guide est consultable au CAUE.

Des débuts prometteurs....

"LA MOUÏNA"

1983
1985

Voilà enfin réalisé un projet déjà ancien : La revue du C.A.U.E. Avec la Mouïna, nous avons choisi de parler "autrement" d'architecture, d'urbanisme et du cadre de vie. Il a fallu pour cela nous départir des facilités qu'offre notre langage ésotérique de techniciens et adopter en toute simplicité l'explication claire qui incite à la connaissance. La Mouïna, en toute simplicité, un peu à l'image de cette case des populations précolombiennes qui occupèrent jadis notre île, veut au contraire amener tous les publics à cette sensibilisation, sinon à cette connaissance par le biais du vécu immédiat. Ce faisant, la Mouïna souhaite réconcilier le lecteur avec son patrimoine.

Joël PAMPHILE
Directeur du CAUE de1979-1998

Une revue qui survit aux difficultés....

1987
2003

Des débuts prometteurs, suivis d'une vitesse de croisière difficile....
La Mouïna étant essentiellement financée par des anonceurs privés sa sortie devient périodique mais tient toujours compte de l'actualité.

Une nouvelle approche

"LA MOUÏNA Martinique"

2005
2008

La Mouïna Martinique se veut à la fois le reflèt de des réalisations architecturales, urbaines et environnementales locales mais aussi une porte ouverte vers un autre développement, celui permettant de concilier épanouissement du citoyen et prise en compte de l'environnement.

Gilles BIROTA
Directeur du CAUE depuis juin 2003

Un nouveau visage

2009

Le besoin d'un accompagnement qualitatif des élus dans leurs projets d'aménagement et des particuliers dans l'acte de construire se fait de plus en plus pressant. Le C.A.U.E. qui ambitionne d'être au plus près des préoccupations communales, doit s'imposer comme une véritable structure de proximité mise à la disposition d'un développement harmonieux du territoire. Pour fêter ses 30 ans, le C.A.U.E présente le nouveau visage de sa revue semestrielle. Afin de mieux vous informer, nous avons pris le parti de remanier, d'enrichir notre revue et de faire le choix d'une impression durable. Nous lui souhaitons une longue vie !

AUTRES PUBLICATIONS DU CAUE

Il était une fois ... la cité Clarac
Monographie sur une unité d'habitation datant de la fin du siècle dernier à la Martinique.
1986, disponible au CAUE.

La ferronnerie d'Art à la Martinique
Monographie sur la ferronnerie d'art à la martinique
1987, disponible au CAUE.

Construire pour le Tourisme
Guide destiné à tous ceux qui désirent réaliser, agrandir ou reconvertir une construction dans un but touristique.
1988, en consultation.

Embellir les bourgs de la Martinique
Plaquette de présentation des différents projets proposés lors du concours "Embellissement des bourgs."
1988, en consultation.

Construire à la Martinique avec le climat : Eléments de conception pour tous
Plaquette de sensibilisation destinée à une meilleure prise en compte du climat dans la construction à la Martinique, 1982, en consultation.

Les couleurs de Terres-Sainville
Affiche à caractère pédagogique réalisée dans le cadre des études de réhabilitation des centres-bourgs.

Les marchés couverts de la Martinique
Affiche de présentation des marchés antillais de la Martinique.

Glossaire

POS (Plan d'Occupation des Sols) : Document d'urbanisme prévu par le droit français, dont le régime a été créé par la Loi d'orientation foncière de 1967. Sa disparition a été prévue par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU).
Toutefois, les anciens POS subsistent et gardent toute leur validité juridique tant qu'ils n'ont pas été transformés en PLU.Si les POS étaient initialement élaborés et approuvés par les services de l'État, la loi du 7 janvier 1983 a transféré cette responsabilité aux services et aux élus des communes, qui doivent bien évidemment recueillir les avis des services de l'État, des organismes publics et des collectivités intéressées avant de les approuver.

SHOB (Surface Hors Oeuvre Brute) : La Surface Hors Oeuvre Brute d'une construction s'obtient en ajoutant la somme des surfaces de chaque plancher, épaisseur des murs comprise. Elle comprend les combles, les sous-sols, les balcons et terrasses, les cages d'escaliers, l'épaisseur des cloisons. Les surfaces des terrasses de plain-pied avec le rez-de-chaussée et les terrasses inaccessibles ne sont pas comptées.

SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) : La Surface Hors Oeuvre Nette s'obtient en déduisant de la SHOB les éléments suivants :
• la surface de plancher hors oeuvre des combles et sous-sols, qui correspondent à des hauteurs sous toiture ou plafond inférieures à 1,80 m.
• les surfaces de chaufferie, à concurrence de 5 m^2 et les surfaces des caves, à concurrence de 15 m^2, sans ouverture extérieure.
• les surfaces de plancher hors oeuvre aménagées en vue du stationnement des véhicules, à concurrence de 40 m^2.
• les surfaces des toitures-terrasses, des balcons, des loggias, des espaces non clos à rez-de-chaussée. Mais la surface occupée au sol par les vérandas est prise en compte.
• une réduction de 5% de la SHON est forfaitairement fixée pour les nouvelles constructions ou transformations. Elle prend en compte l'épaisseur des murs rendue nécessaire pour l'isolation renforcée.

Du cadre institutionnel de la mise en place des CAUE...

Cinq étapes marquent la mise en place des CAUE :

1977

Loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture :
Art. 6 : « Il est créé dans chaque département un organisme de « Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement » sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'Etat ».

Circulaire du 23 décembre 1977 :
« (…) L'importance accordée par ailleurs aux élus locaux et aux associations locales font du CAUE un élément de la décentralisation et un ferment de la vie locale ».

« (…) Lieu de rencontre de tous les acteurs, le CAUE ne dépend de manière privilégiée d'aucun d'entre eux, même si la loi a voulu affirmer la prépondérance des élus dans un souci de démocratie locale.

« Le CAUE n'est ni un service administratif, ni une instance corporatiste, ni l'une des nombreuses commissions consultatives qui éclairent les décisions des administrations et des collectivités locales. C'est une institution originale chargée d'une mission de service public, appelant la coopération de toutes les collectivités publiques concernées sur le plan départemental et la concertation avec les professionnels et les usagers ».

1978

Décret du 9 février 1978 :
Approbation des statuts-types des CAUE.

Instruction du 9 février 1978, relative à la mise en place des CAUE :
« (…) Le CAUE développera l'information et la sensibilité du public par deux types d'actions complémentaires et inséparables dans leur esprit :
• Des actions de sensibilisation générale ;
• Des conseils aux particuliers désirant construire ».

Instruction du 3 octobre 1978 :
« Le caractère d'institution décentralisée au niveau départemental du CAUE sera souligné et mis en valeur. Il conviendra en conséquence que les collectivités locales et tout particulièrement le département, soient associés dès l'origine au projet appelés à délibérer expressément sur la création du CAUE ».

... A la création du CAUE de la Martinique.

A partir de l'établissement des textes constitutifs, la création du CAUE de la Martinique s'est opérée en cinq étapes s'étalant sur une période de seize mois :

1978

19 juin 1978 :
Première réunion animée par Ségolène ROYAL alors stagiaire de l'ENA en poste à la préfecture de la Martinique, à l'initiative du Préfet, pour la mise en place du CAUE de la Martinique :
• Bilan des actions diverses menées par les administrations et organismes.
• Définition des missions du futur CAUE.
• Mise en place du groupe de travail préfigurant le futur Conseil d'Administration.

3 Juillet 1978 :
Mise en place du groupe de travail préfigurant le futur Conseil d'Administration :
• Définitions des propositions et initiatives.
• Orientations et financement.

15 septembre 1978 :
Conseil d'Administration provisoire :
• Etablissement du budget prévisionnel
• Définition du programme d'action pour 1979.

1979

19 février 1979 :
Vote par le Conseil Général de la création du CAUE de la Martinique.

Sur rapport du Préfet, le Conseil Général de la Martinique, réuni en séance plénière le 19 février 1979, prit la décision de créer le CAUE dans le Département. Il désignait par là même les six élus appelés à siéger à son Conseil d'Administration :
Deux élus municipaux :
- Mr. Paul ABRAM (Anses-d'Arlet)
- Mr. Kléber GAMESS (Fort-de-France).

Quatre Conseillers Généraux :
- Mr. Jean MARAN (Sainte-Luce)
- Mr. Georges GRATIANT (Lamentin)
- Mr. Albert JOYAU (Prêcheur)
- Félix JOACHIM (Basse-Pointe).

26 octobre 1979 :
Assemblée Générale constitutive du CAUE :
- Mr. Paul ABRAM est élu Président du CAUE de la Martinique.

Actualités

PUBLICATIONS

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation du public au patrimoine local, le CAUE de la Martinique vous informe de la prochaine parution des publications " Les Arbres remarquables de la Martinique" et " Les marchés couverts de la Martinique".

Les Arbres remarquables à la Martinique vous propose de découvrir des spécimens choisis pour leur rareté, leur originalité, leur emplacement ou leur histoire. C'est aussi le moyen de sensibiliser les Martiniquais à leur patrimoine naturel et à la nécéssaire protection de celui-ci.

A découvrir en 2010.

Les Marchés couverts de la Martinique sont le fruit d'une longue étude demandée par la DRAC Martinique sur ce patrimoine architectural à conserver et à protéger ; tant le marché antillais est par tradition un lieu support de l'animation et de rencontre de toutes les composantes de la population locale. Aujourd'hui, sur les trente-quatre communes, vingt-trois disposent au moins d'un marché couvert en centre bourg. Au delà de l'intérêt architectural de ces bâtiments, les marchés sont le lien visible et direct entre le producteur et le consommateur. Leur devenir est étroitement lié à la confiance qui naît de cette relation ainsi qu'à l'évolution des pratiques de la Ville.

A découvrir en 2010.

EXPOSITION

A l'occasion de son trentième anniversaire, le CAUE de la Martinique vous invite à visiter sa dernière exposition-photos intitulée « 1979-2009, 30 ans d'architecture et d'aménagement à caractère public à la Martinique» du 20 au 30 janvier 2010 à la Bibliothèque Schoelcher à Fort-de-France. La démarche a consisté à répertorier de façon non exhaustive les oeuvres à caractère public construites dans le département pendant ces trente dernières années.

Renseignements : 0596 70 10 23
dates : du 20 au 30 janvier 2010
Lieu : Bibliothèque Schoelcher Fort-de-France

BIENTÔT SUR LE WEB

Le CAUE de la Martinique vous informe que son site internet sera réouvert en mars 2009.

Il sera la vitrine de notre organisme et présentera nos missions, nos actions et à destination du public, des élus, des scolaires et des professionnels de l'aménagement.

A bientôt sur www.caue-martinique.com.

RECEPTION DU PUBLIC

Au siège sur rendez-vous :
Du mardi au vendredi de 08h00 à 13h00 - Les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00
En mairie, sans rendez-vous :
Le mercredi de 8h00 à 11h00 (nous consulter pour les dates et lieux)

Un architecte-conseiller se tient à votre disposition pour répondre à vos questions

La Mouïna Martinique

Directeur de la Publication : **Gilles BIROTA**
Rédaction et coordination : **Corinne PLANTIN**
Conception graphique : **Marie-Lyne CHATON**
Photos : **Jérémie BRENA**
Imprimerie : **STUDIO PRINT** - MEMBRE IMPRIM'VERT
Imprimée avec de l'encre végétale sur papier recyclé sans chlore
Tirage 1000 ex.
ISSN : 1960-9736 - Dépot légal : 2ème semestre 2009

La Mouïna Martinique,
La revue du CAUE de la Martinique,
Association Loi 1901
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France
Tél. 0596 70 10 10 - 0596 70 10 23
Fax : 0596 60 52 76
Email : contact@caue-martinique.com
Site Internet : www.caue-martinique.com